

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PARTIEI : GENERALITES CONCEPTUELLES

CHAPITRE I : LES DIVERSES ACCEPTATIONS

CHAPITREII : LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DECENTRALISE

PARTIE II : SOCIO-ECONOMIES URBAINES D'AMBILOBE ET BLOCAGES

CHAPITRE IV : PROFILS MONOGRAPHIQUES

CHAPITRE V : INTERVENTIONS SOCIALES LOCALES

CHAPITRE VI : DIAGNOSTICS DES RESSOURCES

PARTIE III : APPROCHES PROSPECTIVES

CHAPITRE VII: PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICE DE REVENUS ET D'EMPLOI

CHAPITRE VIV : RENFORCEMENT DE CAPACITE DES ACTEURS LOCAUX

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES SCHEMAS

LISTE DES PHOTOS

ANNEXES

RESUME

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord remercier notre Dieu Tout Puissant de m'avoir permis de finir ce travail dans les meilleures conditions.

D'emblée, nous devons une reconnaissance personnelle très profonde à :

Mr RAHERIMALALA Etienne Stephano,

Président du Jury

Vous avez accepté de présider la soutenance de ce mémoire malgré vos lourdes responsabilités.

Mr RABARISOLONIRINA Yves Lucien,

Juge,

Vous avez accepté de juger ce travail de mémoire.

Mr RANAIVOARISON Guillaume Andriamitsara,

Directeur de recherche

Vous avez usé de vos temps précieux pour nous diriger tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

Un grand merci tous les membres de ma famille et de ma belle famille pour leurs précieux conseils.

Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'aboutissement de la présente mémoire.

A vous tous,

Merci.

« C'est la montée des forces de la base qui dynamise le sommet et lui permet dialectiquement de faire un nouveau bond et d'assurer le développement »
Inspiration de l'auteur.

INTRODUCTION GENERALE

A. GENERALITES

A l’instar des pays en voie de développement en Afrique, Madagascar figure parmi ceux qui ont opté un découpage territorial décentralisé. Ce processus de décentralisation est devenu une option pour faciliter le développement national et local. Beaucoup considère la décentralisation comme le levier du développement local. Avec cette intention majeur qu’on lui porte, la décentralisation fut constitutionnalisée par différents textes juridiques : la Constitution, les lois, les ordonnances, les décrets.

La décentralisation vise la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques par l’intermédiaire d’un organe représentatif élu. Ces organes locaux vont diriger les collectivités et affaires locales et fournir des services de proximités à la population d’où la notion de l’approche prospective, la démocratie et le développement local.

Depuis la première République, l’Etat Malgache a déjà eu quatre (4) documents officiels dans sa politique de mise en œuvre de l’action de développement à savoir le Livre rouge (1975-1991), le Document Cadre de Politique Economique (DCPE), le DSRP ou le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté, et enfin, le Madagascar action Plan (2007-2012). Avec le processus de décentralisation et les programmes internationaux comme les Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD), ces programmes nationaux n’ont qu’un seul but c’est de lutter contre la pauvreté. En 2010, l’Indicateur de Développement Humain (IDH) est de 0,435%8 (0,509 en 2007/2008) et Madagascar entre ainsi dans le groupe des pays à développement humain faible (IDH<0,5).

La lutte contre la pauvreté devient alors une action prioritaire au niveau planétaire afin d’apporter une amélioration des niveaux de pauvreté de la population et d’entreprendre un développement durable.

A Madagascar, les communes et les fokontany en tant que collectivités locales doivent être le pilier de développement national alors qu’elles sont généralement en retard en matière de développement.

B. MOTIFS DU CHOIX DU THEME ET DU TERRAIN

La CU Ambilobe est un chef lieu de district d'Ambilobe, c'est un carrefour majeur dans la partie nord de Madagascar et une commune de relais entre la région SAVA et DIANA. Par sa fonction de ville, elle est une commune résidentielle, commerciale et éducative. Elle est riche dans tous les secteurs d'activités et plus précisément les secteurs miniers, le tourisme et en ressource naturelle.

Entre autre, avec l'existence de l'Association des Communes de l'Ankarana, elle bénéficie quelques fonds de développement local et des aides socio-économiques.

En dépit des potentialités qu'ont cette commune, elle n'a jamais connu des plans de développement. Ceux qui a même aboutit à l'appauvrissement de tous les secteurs.

C'est la constatation de tous ces faits qui nous ont amené à s'intéresser au thème : «dynamique communale et développement territoriale décentralisé ; cas de la Commune Urbaine d'Ambilobe, Région DIANA » afin de déceler les problèmes majeurs qui bloquent le développement et d'apporter des solutions.

C. PROBLEMATIQUE

Avec le principe actuel de la décentralisation à Madagascar, les Collectivités territoriales décentralisés sont libres en termes d'administration avec des transferts de compétences et de ressources. Entre autre, ils bénéficient des aides financières venant de l'Etat central autre que leur propre budget.

Ceux-ci nous amènent à poser la problématique suivante: pourquoi cette commune est encore dans une phase de sous-développement malgré les processus de développement décentralisé?

D. OBJECTIFS

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de notre recherche est de contribuer au développement de la Commune Urbaine d'Ambilobe concernant le domaine socio-économique, administratif et culturel.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont aux nombres de deux :

- déterminer et cerner les bienfondés des éléments sur les problèmes rencontrés par la population et la commune et qui forment de blocage au processus de développement
- proposer des issues spécifiques à chaque blocage

E. HYPOTHESES

La crise politique depuis 2009 a mis l'Etat dans une incapacité de financement des Collectivités Territoriales Décentralisés. Cela a eu des répercussions sur le fonctionnement des collectivités surtout les communes.

Il est vrai que la décentralisation permet aux communes de gérer eux-mêmes les affaires locales mais les ressources propre de ces derniers ne les permettent pas de mettre en œuvre des plans et projets de développement.

Dans un premier temps, nous avons constaté que l'insuffisance des fonds alloués aux communes par l'Etat fait entrave à la dynamique des communes. De ce fait, elles ne peuvent pas totalement assumer ses fonctions de proximités et de promouvoir un développement local de son territoire. En portant une piste de réflexion sur le sous développement de notre terrain d'étude, on est arrivé à quelques hypothèses dont avec la persistance des problèmes sociaux quotidiens, la masse est devenue irresponsable et que globalement au niveau de la commune, il y a fable mobilité des ressources exogènes.

F. METHODOLOGIES

CADRE DE L'ETUDE

Les thèmes de la socio-anthropologie concernent pour l'essentiel la gestion des biens et services publics ou collectifs incluant par conséquent des opérations de développement.

Par contre, la socio-anthropologie du développement étudie simultanément les institutions de développement et de la population auxquelles elles s'adressent, les interactions entre développeurs et développés et la stratégie des acteurs et du développement.

Pour Olivier de SARDAN, elle s'intéresse aussi aux enjeux sociaux importants de la base au sommet. Elle montre les différents rôles pris entre ces acteurs dont les sociétés civiles, les associations, les administrations locales ainsi que la population et se penche sur leur implication par rapport aux structures politico-sociales à l'instar du « fihavanana », « tromba », des « ampanjaka » ou de la décentralisation. C'est ainsi qu'on s'est intéressé à l'institution communale dans la ville d'Ambilobe en évoquant les enjeux et les problèmes locaux par le moyen d'une enquête de terrain.

■ APPROCHES

▪ *Etat des lieux*

Nous entendons par cette approche la description monographique de la commune urbaine d'Ambilobe. Cette démarche nous a permis de constater la réalité sur terrain et de dégager tous les potentialités et blocages du développement de notre terrain d'étude

▪ *Approche holistique*

Pour comprendre les faits sociaux, le sociologue ne peut se contenter d'interroger les individus sur leurs motivations puisque la conscience collective qui est à l'origine de leurs actions leur est extérieure.

Il ne doit pas non plus les expliquer en accordant une place prépondérante à des faits étrangers au domaine de la sociologie. Il affirme au contraire que « la cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédent »¹.

Il préconise alors de vérifier s'il existe une « concomitance » (un rapport de simultanéité) entre deux variables statistiques avant de s'interroger sur une éventuelle relation de causalité entre les deux phénomènes observés. L'un des phénomènes peut être la cause de l'autre mais, bien souvent, Durkheim fait intervenir un troisième élément qui détermine les deux premiers.

L'affaiblissement de la conscience de la conscience collective susmentionnée favorise le développement de comportements anormaux. En l'absence de conscience collective forte, les individus ont fréquemment des pratiques anormales qu'il qualifie de

¹ E. DURKHEIM, « *Les règles de la méthode sociologique* », éd°PUF

pathologiques. L'affaiblissement de la conscience collective favorise ce que nous appelons aujourd'hui la déviance (cf. le social : réalités et problèmes).

▪ *Phénoménologie*

Les objets de pensée construits par le chercheur en sciences sociales afin de saisir la réalité sociale, doivent être fondés sur des objets de pensée construits par le sens commun des hommes vivant quotidiennement dans le monde social. De la sorte, les constructions des sciences sociales sont, pour ainsi dire, des constructions du second degré, c'est-à-dire des constructions de constructions faites par les acteurs sur la scène sociale, dont le chercheur doit observer le comportement et l'expliquer. Selon Alfred SCHÜTZ, les principales spécificités de ces constructions de second degré doivent « traiter les conduites humaines et son interprétation par le sens commun dans la réalité sociale »². Il convient de se référer aux activités à l'intérieur de la Commune Urbaine d'Ambilobe et à leurs interprétations par la population eux-mêmes en termes de moyens à disposition, de système de projet, de pertinence et de motifs.

SCHÜTZ considère le monde de la vie quotidienne comme étant la réalité primordiale, le lieu de déploiement du sens commun et des exigences pragmatiques. Elle est constituée des changements et réalités multiples distinguées par la signification de nos expériences.

▪ *Déterminisme psychosocial*

L'option du déterminisme psychosocial s'explique par le fait est que nous avons voulu évaluer les dysfonctionnements sociaux présents au niveau de cette société Antakarana. Cette approche nous a orienté à s'intéresser aux caractéristiques communs de nos échantillons.

La psychosociologie s'intéresse tout particulièrement aux rôles et aux caractéristiques des meneurs dans les groupes restreints, sur ses qualités (la compétence, l'habileté, etc.), sur la façon dont ils dirigent le groupe (pratiques autoritaires ou consensuelles), sur la place qu'ils occupent dans les réseaux de communication à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe.

² <http://popups.ulg.ac.be/bap/document.php?id=208>

Pour mener à bien notre recherche, nous avons choisi d'adopter la méthode qualitative et la méthode quantitative utilisée en Sciences Sociales pour mieux appréhender et mieux expliquer les faits étudiés. Trois étapes ont marqué notre recherche : la documentation, enquête sur terrain et le traitement des données.

REVUE DOCUMENTAIRE

Notre travail s'est principalement basée dans un premier temps, sur une recherche documentaire notamment à l'exploitation des données écrites et non écrites concernant la décentralisation et le développement. Elle a été effectuée dans plusieurs centres de documentation à l'instar du C.E.R.S³, de la bibliothèque nationale et municipale, le Centre Culturel Albert Camus, Alliance Française, et aussi des recherches sur internet,...

TECHNIQUES D'ENQUETE

Notre enquête a été menée auprès de tous des acteurs jouant un rôle important en matière de développement afin de mieux saisir la situation locale pour pouvoir connaître les atouts et faiblesses de la commune, les problèmes rencontrés par ces derniers et en demander leur avis et solutions y afférentes.

Différentes techniques de recherches utilisées en science sociale sont alors déployées :

- **Echantillonnage**

On a opté l'échantillonnage probabiliste et aléatoire afin de mener à bien cette enquête. Cet échantillonnage s'est fait au hasard puisque nous avons souhaité avoir des informations divergentes venant de la population cible autant que possible. L'objectif étant de cerner tous les secteurs d'activités et les acteurs de développement (jeunes, mère, père, actif, inactif, travailleur, chômeur,...) pour mieux saisir le thème choisi.

Les échantillons sont comme suit :

³ Centre d'Etude et de Recherche en Sociologie

i. ***Des ménages par fonkontany***

➤ **FOKONTANY MATIAKOHO**

Catégories des ménages	Effectifs	Catégories socioprofessionnelles
M1	4	Ouvriers, pasteur, charpentiers, instituteur et institutrice, éleveurs, agriculteurs, artisans, commerçants, police, chauffeurs,
M2	10	
M3	6	
M4	3	
TOTAL	23	gendarme, pâtissier, chômeurs.

➤ **FOKONTANY ANORONALA**

Catégories des ménages	Effectifs	Catégories socioprofessionnelles
M1	3	Directeur, éleveurs, fonctionnaire, charpentiers, polices, instituteurs, institutrices, agriculteurs, artisans, commerçants, épiciers, gérant bar,
M2	11	
M3	5	
M4	0	
TOTAL	19	chômeurs, conducteurs, épicier.

➤ **FOKONTANY ANTAFIAKASAKA**

Catégories des ménages	Effectifs	Catégories socioprofessionnelles
M1	2	Eleveurs, agriculteurs, artisans, institutrice, chauffeurs, conducteurs
M2	6	de cyclomoteurs, responsable multiservice, vendeurs, pâtissier,
M3	5	
M4	3	
TOTAL	16	retraité, chômeurs.

Composition des ménages :

M1 : 2 à 3 individus

M2 : 4 à 5 individus

M3 : 6 à 7 individus

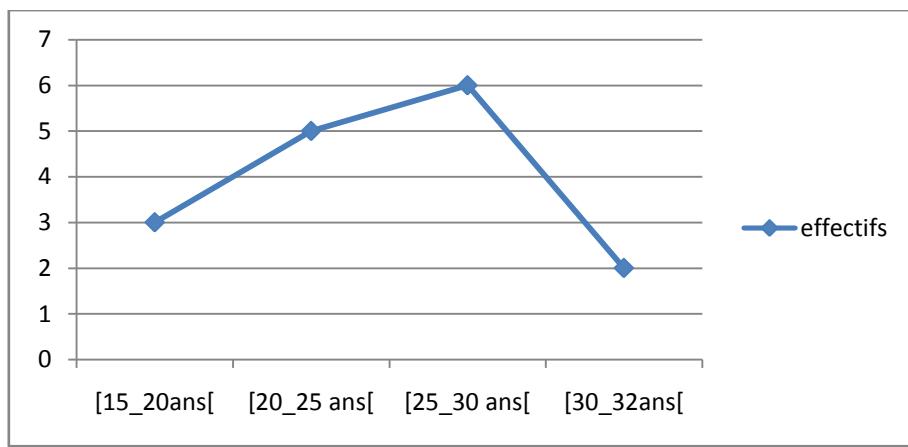
M4 : 8 et plus

ii. Des individus entretenus (au nombre de 08)

- 01 adjoint au maire
- 03 chefs fokontany
- 01 chef religieux chrétien
- 01 chef religieux islamique
- 2 raiamandreny

iii. Des jeunes

Graphiques des effectifs des jeunes enquêtés entre 15 à 32 ans



▪ Questionnaires

Une fiche de questionnaire ouverte et semi-fermée a été établie pour des enquêtes auprès des ménages concernant leurs situations et problèmes en matière :

-l'eau, l'assainissement, hygiène et électricité

-éducation

-les activités économiques : élevage, agriculture, artisanat et pêche

▪ Techniques vivantes

Les enquêtes auprès de quelques acteurs locaux, opérateurs économiques, des « raiamandreny », des responsables des associations, des pouvoirs religieux, des autorités traditionnelles, les responsables de ladite commune ont été menés sur la base d'un entretien libre et non directif avec des procédés d'investigations de communication verbale afin de pouvoir recueillir des informations utiles autour de notre thème.

Après la réunion de toutes les informations théoriques et la confection des techniques méthodologiques, nous avons fait des descentes de terrain. Cette phase a été une opportunité pour nous de faire des observation-participantes et aussi d'enquêter tous les acteurs concernés.

DEPOUILLEMENT DES RESULTATS

Enfin, on a procédé au dépouillement des résultats et que les informations obtenues lors de notre enquête qui sont pour la plupart qualitatives ont été ensuite reprise sous forme de données quantitatives.

G. LIMITES DE LA RECHERCHE

Avec la crise actuelle, la confection de ces travaux de recherche n'était pas du tout facile. Nous avons rencontré des difficultés et problèmes en réalisant la recherche, entre autres la mise en confiance entre des enquêtés, l'éloignement géographique entre les Fokontany, l'insuffisance de moyens déployés en terme matériel, technique ainsi que financier.

H. ANNONCE DU PLAN

Le travail ici présent se décompose en trois grands volets :

- dont en premier partie, les généralités conceptuelles;
- en seconde partie, les socio-économies urbaines d'Ambilobe et les blocages
- enfin en dernier partie, nous allons proposer des approches prospectives sur le développement de la CU d' Ambilobe.

PARTIE I. GENERALITES CONCEPTUELLES

INTRODUCTION DE PARTIE

Il est à noter que le concept décentralisation va de pair avec la notion de développement dans les pays en voie de développement. Le but des découpages territoriaux est de promouvoir le développement local puis national en est l'explication.

Nous allons définir ces deux concepts clés de notre recherche ainsi que les termes qui leurs en sont connexes dans deux chapitres.

CHAPITRE I

LES DIVERSES ACCEPTATIONS

A Madagascar, des programmes nationales (MAP, DSRP) et des projets ont été édifiés pour pouvoir sortir le pays dans son seuil de pauvreté et du sous développement mais aussi de promouvoir le développement de la base au sommet ainsi que le développement durable.

C'est pour cela que la région DIANA avec sa stratégie de développement à l'horizon 2030 (in SRAT DIANA), s'est lancée dans un vaste programme d'aménagement territorial et de développement économique. Considérant que le développement économique de la région ne peut réussir que grâce à une meilleure stratégie d'aménagement du territoire, elle a défini un cadre de référence qui permet de veiller à la cohérence territoriale des actions sectorielles : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire(SRAT).

I.1 LE DEVELOPPEMENT

En général, le terme développement est associé à plusieurs termes tels que le développement local, développement durable, du sous-développement.

Mais comment peut-on définir ce concept ?

I.1-1 *Essai de définition*

La notion de développement fait partie de notre vocabulaire courant. Nous l'utilisons au jour le jour pour exprimer un état de croissance personnelle, d'une situation sociale, d'expansion domiciliaire,...

Des auteurs ont déjà eu des réflexions à ce terme et ont proposé des définitions différentes d'un auteur à une autre. Ils en donnent des définitions selon leurs spécialités.

Pour C. FURTADO, il constate qu' « *en effet, le concept de développement contient l'idée de croissance mais il la dépasse car il se réfère à l'accroissement d'un ensemble de structure complexe* »⁴. Cet économiste fait une comparaison entre la croissance et le

⁴ In C. FURTADO, « Théorie de développement économique », éd° PUF, Paris, 1970

développement. La croissance mesure la richesse produite sur un territoire en une année et son évolution dans une autre année, telle qu'elle est prise en compte par le Produit Intérieur Brute (PIB). Alors que le développement est une combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global.

En matière juridique, il a développement si n'importe quelle couche de population sans distinction d'ethnie, de sexe, de religion, de partie politique jouit pleinement ses droits en tant que citoyen et qu'il a respect des Droits de l'Homme. Au sens large, l'idée de développement concerne des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et civique.

En outre, le terme développement utilisé en science sociale désigne l'amélioration du niveau et qualité de vie d'une population et renvoi à l'organisation sociale servant de cadre à la production de bien-être social. Pour cela, la sociologie de développement étudie des rapports sociaux et des changements sociaux liés aux transformations économiques notamment dans les pays en voie de développement

Afin de promouvoir ces idées de développement, les Nations Unies se sont engagés dans l'élaboration de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) avec l'idée d'éliminer d'ici 2015 la pauvreté, d'assurer la paix et la démocratie, d'assurer la durabilité des ressources environnementales,...

I.1-2 Le développement local

Le développement à la base revêt une philosophie de développement, une organisation et action concrète qui met en mouvement la population afin d'assurer leur bien-être intégral.

MERCOIRET M.R affirme ce point de vue dans son écrit que « *le développement local est un processus qui prend naissance à travers les initiatives des habitants des terroirs organisés pour opérer des choix responsables pour créer une dynamique d'amélioration des conditions locales de vie, et pour défendre leurs intérêts face au pouvoir public* »⁵.

⁵In MERCOIRET M.R, « L'appui aux producteurs ruraux », éd° KARTALA, Paris, 1994

Le développement local doit en principe faire face à différents enjeux tels qu'assurer le développement économique et social de la population du territoire concerné, de lutter contre la pauvreté et contre différents formes d'inégalités.

Bref, il doit répondre en général aux besoins de la population à la base comme le cas des habitants dans les Communes et fokontany.

1.1-3 Le développement durable

La Commission Mondiale sur l'environnement et le développement dans le rapport de Brundtland définit le développement durable comme « *le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* »⁶. La notion de développement durable repose ici sur un mode de développement veillant au respect de l'environnement par une utilisation prudente des ressources naturelles afin de les rendre durable à long terme.

Il revêt aussi une forme à la fois écologique, un développement intègre et soucieux de l'avenir embrassant plusieurs domaines l'instar de l'environnement, du sociale, économique et culturel.

En ce qui concerne l'environnement, le terme durable évoque un intérêt pour la génération future, qui repose sur le fait est qu'il y a une certaine prévoyance de la pérennité (protection de l'environnement avec des mesures d'accompagnements telles que l'élaboration des plans de gestion et de conservation des sites, la mise en vigueur des lois et décrets tels que la loi MECIE⁷, la GELOSE ou gestion locale sécurisé qui est une forme de gestion des ressources non renouvelables et d'une forme de transfert aux communautés de base la gestion de certaine ressources naturelles se trouvant dans leurs terroirs comprise dans la loi n°96.025 de transfert de gestion) de ces dernières concernant l'utilisation des ressources naturelles.

Sur le plan économique, on entend par développement durable une certaine viabilité qui procure de bien-être matérielle et sur le plan social, il évoque l'équitable que l'on peut comprendre par la qualité de vie pour tous.

⁶ In Assemblée des Nations Unies, « Rapports intitulé Notre avenir à tous », ONU ,1986

⁷ Mise en Comptabilité des Interventions sur l'Environnement (loi n°99.954 modification en 2004) a trois objectif : informer le public et faciliter la prise de décision, aider les maîtres d'ouvrages à concevoir un projet respectueux de l'environnement et enfin d'éclairer les autorités chargé de l'instruction de a demande d'autorisation sur les décisions à prendre.

Bref, la notion de durabilité peut être définie comme une équilibre entre le besoin et ressource ou d'une cohérence entre le plan économique, social, économique et politique

I.2 LA DECENTRALISATION

La déconcentration consiste à la répartition des pouvoirs de décisions entre le gouvernement et les fonctionnaires affectés dans les circonscriptions administratives du territoire, qui vont répercuter et faire respecter les ordres du gouvernement.

Par contre, la décentralisation, plus qu'une technique administrative, est une stratégie de développement économique et social. Le choix de la décentralisation envisage les stratégies pour planifier le développement selon les hiérarchies de l'administration du territoire et une mode de gestion des pouvoirs publics.

I.2-1 Notion de la décentralisation

Défini dans le Toupictionnaire : *le dictionnaire politique*, « la décentralisation peut être défini comme une politique de transfert des attributions de l'Etat vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour lequel disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière ». Elle vise alors à donner aux collectivités territoriales décentralisées des compétences propres (gestion des affaires locales) pour favoriser l'accès de la population à différents services et infrastructures de proximités dans le but d'améliorer leur niveau de vie.

Suivant cette logique, KACOU (Al.) et GREGOIRE (L-J), dans son article « la dimension centrale de la gouvernance et les priorités pour l'atteinte des objectifs des OMD », soulignent que « la décentralisation doit s'inscrire à la fois dans une volonté de participation et d'intégration et une perspective de développement. Elle représente un moyen de promouvoir les initiatives de développement local en mobilisant les potentialités humaines et moyens financiers(...) afin de gérer au mieux et au plus les besoins de la population »⁸.

Les premiers jalons de la décentralisation ont été initiés dès les années 1990 à Madagascar. Selon le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la

⁸ In KACOU (Al.) et GREGOIRE (L-J), « L'Afrique et les défis de la gouvernance », éd° Maisonneuve et Larose, Paris, 2008

Décentralisation⁹, « la décentralisation est comme une des meilleures voies pour promouvoir la participation citoyenne et asseoir les bases véritables à tous les niveaux. Les objectifs sont d'une part de dynamiser l'économie nationale à partir de la base, grâce à une gouvernance décentralisée et démocratique et d'autre part d'améliorer les conditions de vie et accroître les revenus de la population locale ».

I.2-2 Organisation territoriale actuelle

Selon l'article 2 de la Loi n° 94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées (in J.O. n° 2304 du 05.06.95, p. 1247, Edition spéciale), « les Collectivités territoriales décentralisées sont la Région ou « Faritra », collectivité territoriale de niveau stratégique ; le Département ou « Departemanta », collectivité territoriale de niveau intermédiaire et la Commune ou « Kaominina », Collectivité territoriale de base ».

Tableau n°1 : Collectivités territoriales et circonscriptions administratives

Collectivité Territoriale Décentralisée	régions	22
Circonscription administrative	districts	119
Collectivité Territoriale Décentralisée	communes	1.557
Subdivision administrative (Fokontany)	fokontany	17.898

Source : Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, 2011

Après les communes, les fokontany, constituent des collectivités territoriales de base. Elles sont considérées comme le point d'ancrage et le pilier de développement.

A Madagascar, les communes sont au nombre de 1557. Parmi elles, 726 sont dites communes urbaines et 833 communes rurales.

I.2-3 Outils de la décentralisation

MAP ou Madagascar Action Plan (2007-2012) visait la gouvernance responsable et comporte parmi ses défis de décentraliser l'action publique. Cette décentralisation de l'administration publique a été mise en œuvre et définie par la lettre de politique sur la

⁹ Ce ministère a été divisé en deux postes ministériels (2009) dont le Ministère de la Décentralisation et la Vice Présidence chargée de l'Aménagement du territoire et du Développement.

décentralisation et la déconcentration (LP2D) en novembre 2004, puis par le Programme national de décentralisation et la déconcentration (PN2D).

Pour pouvoir assurer la mise en œuvre du processus de la décentralisation à Madagascar, l'Etat a opté trois outils interdépendants et complémentaires dont :

-*le Fond de développement Local (FDL)*¹⁰ qui est un outil de financement et un apport technique et que ses financements sont exclusivement destinés aux investissements des communes c'est-à-dire que ce sont les communes qui en sont les bénéficiaires.

- *l'Institut National de la Décentralisation et du Développement Local (INDDL)* : assure la formation ainsi que la promotion de la décentralisation et du développement local en suivante ses mises en œuvre, en collectant et en diffusant des informations autour de la décentralisation.

Ce programme s'est articulé autour de trois piliers :

-consolider la décentralisation en mettant les communes et régions au cœur du processus de la décentralisation ;

-renforcer les Services Techniques Déconcentrés (STD) pour qu'ils apportent plus de soutien aux communes et régions ;

-renforcer la participation citoyenne et développer la coopération entre les communes et régions d'une part et entre le secteur public et privé d'autre part.

¹⁰ Pour les communes, l'acquisition du FDL repose sur trois critères d'éligibilité : possession d'un budget primitif, possession d'un compte administratif visé par le chef de district, présence d'un secrétaire comptable certifié.

CHAPITRE II

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DECENTRALISE

Une articulation entre le développement local et la décentralisation peut être vue sous différents angles, dont la mise en place des fonds de développement local, l'adoption d'une approche sectorielle et le renforcement des capacités des Collectivités territoriales décentralisés.

II.1 APPROCHE PARTICIPATIVE

L'approche participative implique en général la population locale dans le processus de développement c'est-à-dire à une participation effective pour l'amélioration de son territoire (dans notre étude, il s'agit d'une commune). Elle permet le transfert de centre de décision aux acteurs locaux et de responsabilité qui favorise l'auto-développement.

En faisant participer ces acteurs de développement à la base dans le processus de développement quelconque, les plans de développement établis répondront sûrement aux problèmes relatifs de la vie socio-économique de la population (connaissance du savoir local) et suscitent une certaine mobilisation des acteurs (établissement de dialogue permanent entre la population et les agents techniques).

Selon S. FORTIN¹¹, il existe plusieurs types de participations à savoir :

-participation activiste : le comportement d'un individu le place en état de solidarité avec les autres ;

-participation intégrationniste : c'est un ajustement de comportement d'un groupe aux normes préétablies ;

-participation mobilisatrice : les participants suivent les directives émises par un leader ;

-participation consultative : les membres sont consultés dans les projets de développement ;

¹¹ S. FORTIN, in « La participation et le pouvoir », revue des Recherches sociologiques, Presse Universitaire de Laval, 1969

-participation décisionnelle : les participants décident leur propre développement.

Les deux derniers types de participations susmentionnés sont loin d'être appliqués à Madagascar.

La participation peut alors être mesurée à partir de leur implication dans la mise en œuvre d'un projet de développement, de sa participation dans la formulation jusqu'à la prise des décisions et des suivi et des évaluations.

En définitive, l'approche participative a pour objectif ultime d'émerger un développement local issu de l'initiative des acteurs locaux à leurs profits et intérêt. De ce fait, le but de la décentralisation est maintenu avec l'idée du développement partant de la base au sommet.

II.2 GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale est basée sur la participation de la société civile et la responsabilisation vers le bas.

La gouvernance locale, se limite à une localité déterminée, principalement la Commune, et actuellement les Fokontany. Elle met en relation les deux processus de démocratisation et de décentralisation au niveau local.

On pourrait la définir comme la résultante d'un processus de mise en relation du pouvoir politique avec les acteurs locaux. Le développement durable exige une bonne gouvernance, qui n'est autre que la gestion, dans le temps et dans un espace commun, des interactions entre les variabilités économiques, écologiques, sociales et naturelles.

Avec la mise en œuvre du développement participatif à la base, la décentralisation donne un cadre institutionnel aux interventions de tous les secteurs d'activités économiques, sociales et culturelles durables. Le système de responsabilisation de la population permet la mise en valeur des potentialités locales, naturelles, humaines, économiques, sociales et culturelles, mais aussi une dynamique de changement du comportement et de mentalité pour la naissance d'une nouvelle citoyenneté.

La gouvernance locale nécessite une saine application des principes de libre administration des collectivités territoriales décentralisées, le principe de subsidiarité et la spécificité avec la mobilisation optimale des ressources et leurs gestions efficientes.

II.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE

La décentralisation, en définitive, peut offrir au développement local un cadre approprié dans un dépassement de l'espace de la communauté, pour une adhésion à une rationalité plus large et réellement collective, avec l'avènement d'un jeu d'acteur qui participe à la construction et au partage des bénéfices mais aussi des risques de l'ensemble des biens publics de la collectivité.

La décentralisation et le développement local comme processus de mobilisation des acteurs locaux pour la création, la distribution des richesses sur un territoire concernent l'Etat central à travers de l'élaboration de sa stratégie de réduction de la pauvreté et du développement durable. Il doit élaborer des réponses dans un souci d'équité sociale et de respect de l'environnement. Le support économique de cette satisfaction passe en partie par les impôts que les collectivités locales ont l'obligation de ré-légitimer par la transparence et la pertinence de leurs actions et, *in fine*, on pourra affirmer qu'est citoyen celui qui paye l'impôt et, *à minima*, celui qui participe activement à la construction de la vie de la cité.

Mais pour réaliser un développement économique locale ainsi que des changements, les communes ont besoins des fonds tels que le Fond de Développement Local.

Le Fond de Développement Local assure donc une mission à dimension politique en favorisant l'instauration de nouvelles relations entre Etat, Collectivités décentralisées et citoyens ; une dimension économique en accompagnant l'essor territorial et enfin social, en participant à l'amélioration des services destinés à la population via le financement d'infrastructures répondant à leurs besoins.

Pour permettre aux responsables communaux d'assurer leurs mandats, ce fond contribue à renforcer leurs compétences à travers des programmes de formations relatives à la fiscalité locale, fournit les subventions financières spécifiques en matière d'investissement qui viennent s'ajouter aux allocations de l'Etat et aux fonds collectés directement par les collectivités, appuie la bonne gouvernance financière en systématisant la mise en œuvre des mécanismes de contrôle et d'évaluation.

CONCLUSION PARTIELLE

La définition de la décentralisation montre qu'il s'agit d'un transfert de pouvoir venant de l'autorité central vers les autorités locales, ce transfert touche les domaines administratifs, les domaines financiers et sur la prise des décisions. La décentralisation est une stratégie permettant la mobilisation efficiente des ressources existantes dans les pays en développement : ressources humaines, ressources financières.

Elle a été instituée à Madagascar comme une structure fondamentale sur laquelle repose l'organisation de toute la vie nationale.

La commune, une collectivité publique de base a été mise au centre de la stratégie de décentralisation. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière et joue le rôle d'acteur de développement économique et social.

Bref, la politique de la décentralisation constitue un plan d'action délibérée et coordonnée en vue du développement équilibré et harmonieux du territoire où l'Etat incite la population locale à prendre part de leur responsabilité et favorise la potentialité de développement de chaque collectivité. C'est un mode privilégié de gouvernance locale fondé sur une approche participative et concertée au service du développement à la base.

PARTIE III: SOCIO-ECONOMIES URBAINES D'AMBILOBE

ET BLOCAGES

INTRODUCTION DE PARTIE

Nous allons voir dans cette deuxième partie les socio-économies urbaine d'Ambilobe et les blocages en commençant tout d'abord par les profils monographiques (chapitre III) puis par des interventions sociales locales (chapitre IV), et enfin avec des diagnostics des ressources (chapitre V).

CHAPITRE III

PROFILS MONOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

III.1 HISTORIQUE¹²

Jadis, la ville d'Ambilobe fut appelée Ambilobe-Ambany et située à 4 km de la rive gauche du fleuve de Mahavavy. Baptisée MAHAVANONA, ancien chef de District, la ville d'Ambilobe, au fil du temps s'est renouvelée après le passage du cyclone « Bemitaly » pendant l'époque coloniale (le 26 Mai 1912). Elle est devenue le chef lieu de District et centre coercitif des neufs (9) cantons.

Pendant la Première République, en tant que chef lieu de sous préfecture, la ville a été dirigée par un Maire élu qui assurait les travaux administratifs de la région.

Durant la Deuxième République, elle était devenue chef lieu de « Fivondronana » et du « Firaisam-pokontany » et a été dirigée par un Président de Comité exécutif élu.

Et pendant la Troisième République jusqu'à nos jours, elle est redevenue Commune Urbaine dirigé par un Maire élu au suffrage universelle directe mais aussi un chef lieu du District d'Ambilobe où le chef de district fut le représentant du pouvoir central.

Elle est traversée du nord au sud par la RN6 et se trouve à 137 km de la capitale de la province d'Antsiranana.

III.2 SITUATIONS SOCIO-ADMINISTRATIVES

En tant que chef lieu du District, tous les services administratifs et les organismes d'appui intervenant dans les environs y sont représentés. L'implantation des différents locaux des services déconcentrés et décentralisés fait de cette commune un carrefour de développement.

Les communes ont la charge d'assurer des services administratifs (gérer l'état civil, délivrance des permis d'inhumer et d'exhumer, légalisation des signatures et certification des documents,...), la maîtrise d'ouvrage communal (gestion du domaine publics et des infrastructures économiques) parce que « le bien communal est l'objet de son activité

¹² Source : Plan Communal de Développement de la CU Ambilobe, 2011

qu'elle exerce en vue d'un but collectif(...) »¹³, veiller à la propreté et l'hygiène publique (traitements et gestion des ordures, débouchages des canaux d'évacuation des eaux usées,...), assurer les services sociaux de base, assurer la sécurité publique locale (existence des police communale ou municipale,...), planifier le développement local (plan d'urbanisme),...

Photo n°1 : Mairie de la CU Ambilobe



Source : Auteur 2013

La stratégie et politique de décentralisation visent à responsabiliser les agents locaux dans la pratique des affaires locales internes. Pourtant, la compétence et la connaissance en gestion des agents administratifs au niveau des communes sont le facteur de développement économique et social du terroir.

Le Maire (chef hiérarchique) avec ses conseillers communaux sont les premiers responsables des gestions des affaires et développements communales. L'attribution du Maire est définie dans la loi n°99 008 du 28/03/2004. Il est le responsable de la gestion du patrimoine communal, assure l'exécution de délibération en conseil communal, ordonnateur des budgets communaux,...

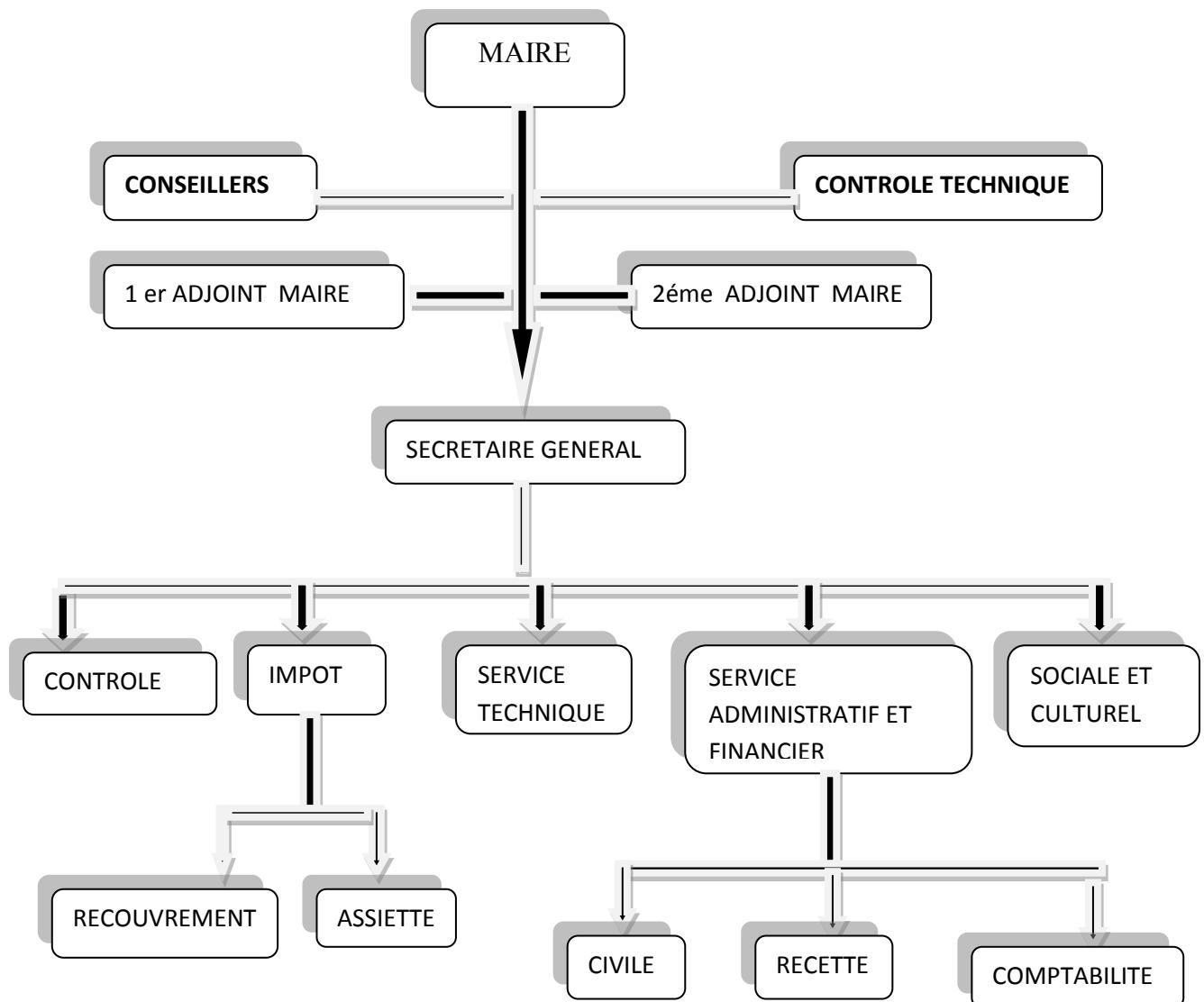
Par contre, l'adjoint au Maire déterminé par la loi 94 008 du 28/03/04 est responsable de la législation de toutes les signatures.

¹³ In J. LEIF, « La sociologie de Tönnies », éd°PUF, Paris, 1946

Les autres services fournis par la commune sont assurés par :

- le service financier
- le service administratif
- le service technique et de maintenance

Schémas n°1: Organigramme des structures administratives



Source : Commune Urbaine AMBILOBE, 2013

Un nouveau bloc administratif vient aussi d'ouvrir ses portes et a été inauguré durant notre descente sur terrain. Ce bloc est baptisé à être un guichet unique des services fonciers, de circonscription topographique, de circonscription domaniale et foncier. Il comprend deux (2) grandes salles de réunion et 17 bureaux équipés et meublés. Il a pris

naissance suite à une contribution financière louable d'une société pétrolière qui entreprend des recherches de pétrole sur la basse de Mahavavy et Ampasindava.

Photos n°2 : Nouveau local administratif



Source : Auteur 2013

Les principales religions pratiquées par ceux-ci sont le Christianisme (F.J.K.M, FLM, Catholique, REFI, RHEMA, Jesosy Mamonjy, F.K.M.F, Pentekotista Mitambatra,...) ; l'Islamisme (existence des trois mosquées), ainsi que l'Animisme (le « Tromba »¹⁴, le « Kalanoros »¹⁵, ...)

¹⁴ D'après l'anthropologue J.M Estrade, le « Tromba » est présent aussi dans la vie quotidienne(...) ». Il peut contribuer au développement socio-économique des villages Malgaches, des progrès éducatifs et sportifs par le biais des associations des jeunes mais peuvent aussi autant les freiner. Il peut véhiculer une idéologie conservatrice qui fait entrave au développement d'une commune, un « tranquillisant social » du fait est qu'il se met au service de l'autorité parental (oubli de l'autorité étatique et administrative) et que son utilisation tend de plus en plus vers le mal.

¹⁵ « Les Kalanoros sont des êtres vivants comme toutes les créatures de ce monde qui ont des pouvoirs démoniaques, savent et voient tout. Ils ont des prérogatives naturelles de deviner...le passé, le présent et le futur. Ils ont les pouvoirs de guérisseurs. » in Jacky RASIDY-MAMBA, « LEGENDE ET TRADITIONS dans le Nord de Madagascar », PRA Ambanja, 1976.

III.3 SITUATIONS GEOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

III.3-1 Délimitation

La CU Ambilobe s'étend sur une superficie totale de 400 km². Avec la coopération décentralisée entre la Région PICARDIE et la Région DIANA dans le Programme de Développement des Pôles Urbains (PDPU), cette commune fut devenue le pôle urbain en question avec sept autres communes qui lui sont limitrophes. La consolidation de la pertinence des grandes institutions fondatrice, en particulier les pôles urbains et les intercommunales de service constituait son objectif.

Cette coopération a permis la formation des trois associations intercommunales autour du pôle urbain d'Antsiranana (Association des Communes des Pôles Urbains de Diego-Suarez ou ACPU-D/S), de Sambirano (Union des Communes du Sambirano)¹⁶ et d'Ambilobe (Association des Communes de l'Ankarana). L'ACA regroupe les 15 communes du District d'Ambilobe et appuie les sept communes frontalières de la CU d'Ambilobe dont :

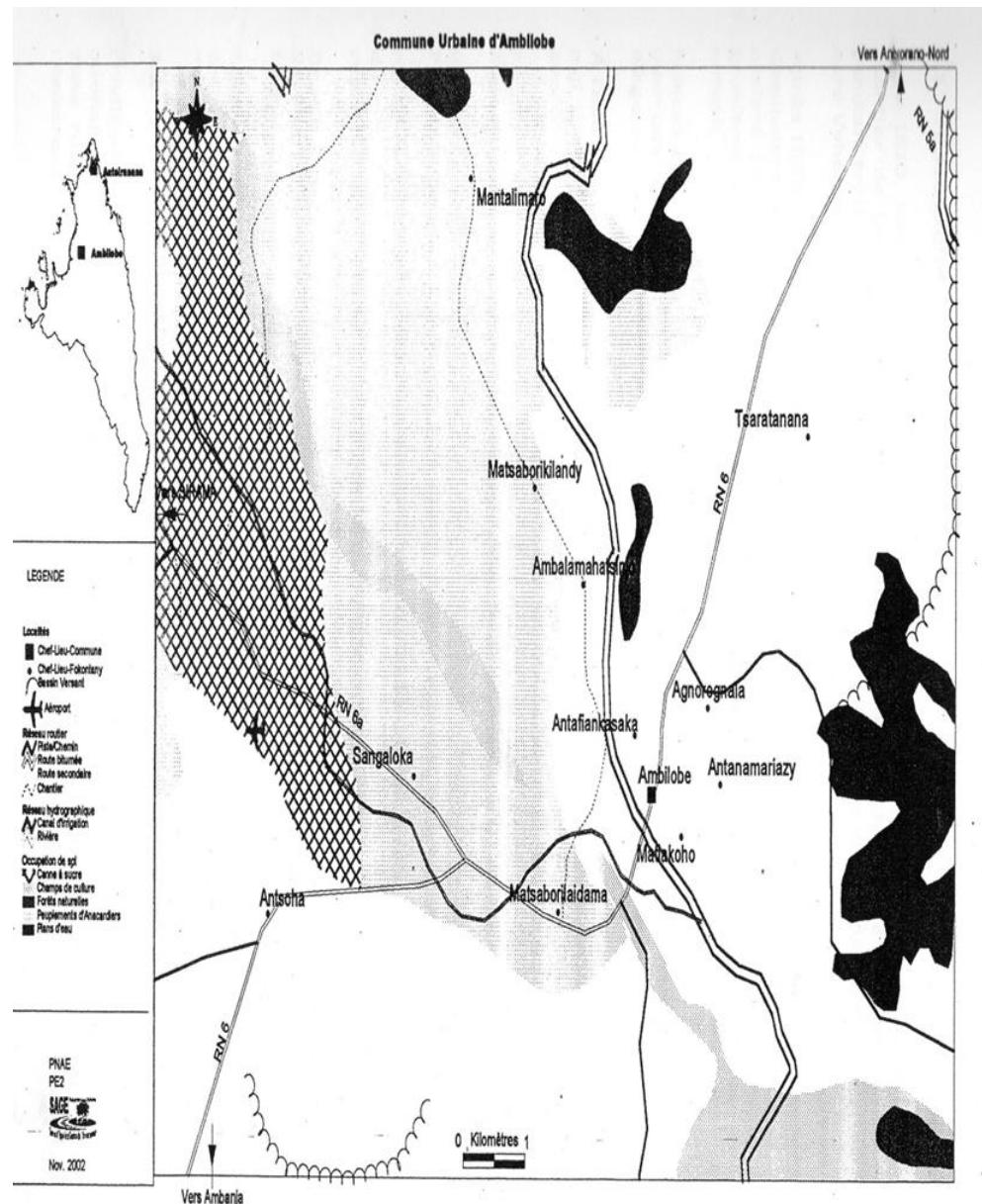
- au nord : Tanambao Marivorahona
- au nord-ouest: Antsaravibe, Antsohimbondrona
- à l'ouest: Mantaly
- à l'est : Ambakirano
- au sud : Beramanja
- au sud-est : Ambatoben'Anjavy

III.3-2 Subdivisions administratives

En général, 11 fokontany composent cette commune urbaine dont Sengaloka, Antsoha, Antsohimbondrona, Matiakoho, Matsaborilaidama, Matsaborikilandy, Antafiakasaka, Anoronala, Antanamariazy, Tsaratanana, Mantalimaro.

¹⁶ UNICOSA

Schémas n°2 : Carte de la commune urbaine



Source : Plan Communal de Développement de la CU Ambilobe, 2011

Compte tenu de la vaste étendue qu'à cette commune, ces fokontany se sont éloignés des un des autres et il y a ceux au centre et ceux en périphéries.

III.3-3 Relief

La partie Est de la commune est particulièrement montagneuse et que dans la partie ouest se trouve la vaste plaine de la Mahavavy (bord de la rivière).

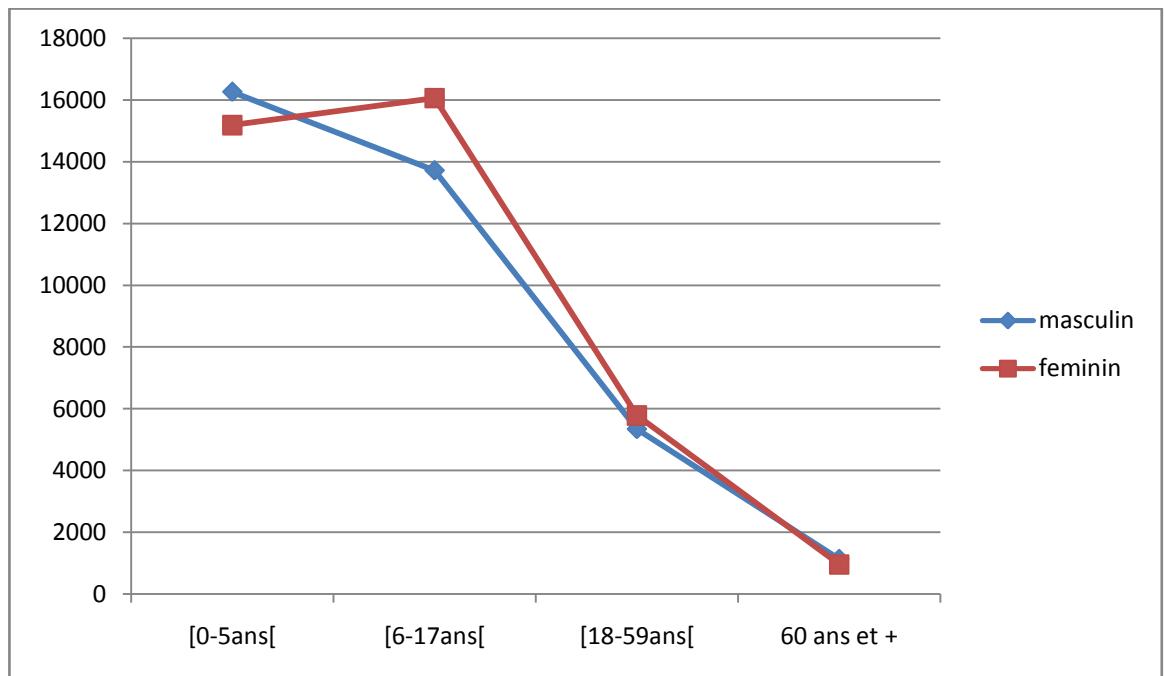
III.3-4 Climatologie

La température maximale peut s'élever jusqu'à 34°C et la température minimale peut atteindre de 20° à 23°C. Il y a deux saisons à savoir la saison sèche qui s'étende de Mai à Novembre, et la saison des pluies de mi-mai à novembre.

III.4 DONNEES DERMOGRAPHIQUES

La population de cette commune est de 74.501d'habitants contre 72.450 habitants en 2012 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,02%. La densité de peuplement est de 186 habitants/km², faisant ainsi la ville d'Ambilobe une commune très peuplée. Ceci est un facteur en relation direct avec la fécondité mais également de la migration et de l'exode rural .

Schémas n°3: Population de nationalité Malgache dans la CU Ambilobe en fonction de sexe et classe d'âge



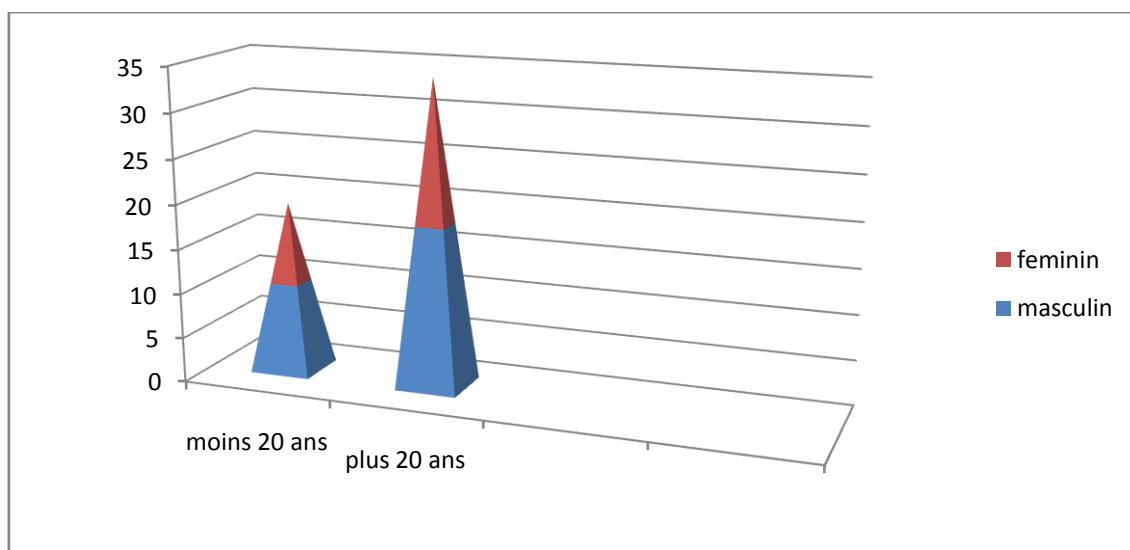
Source : District d'Ambilobe, Recensement 2013.

Pour l'année 2013, la population est composée de 36 486 de sexe masculin et 38 015 de sexe féminin. La population est à majorité féminine (51,03%), alors que la population de sexe masculin est à 48,97% de la population totale (74.448).La population de cette commune est qualifiée de population hétérogène perçue par l'existence de divers

ethnies et des personnes de nationalités étrangères. Diverses clans ethniques cohabitent au sein de cette commune et si on les classe selon les effectifs et importance en nombre ce sont les Antakarana qui sont les plus nombreux, ensuite, les Tsimihety, les Antaimoro, les Antandroy, les Betsileo, les Merina, les indo-pakistanais, les arabes et enfin les comoriens.

Pour GOBINEAU, « le facteur fondamental de progrès ou de décadence d'une société est le facteur racique »¹⁷. Chaque ethnique joue chacun des rôles dans le développement de la commune et reste entre autre des acteurs responsables.

Schémas n°4: Effectif de la population étrangère dans le CU d'Ambilobe



Source : District d'Ambilobe, Recensement 2013

Au total, la population d'origine étrangère qui s'installe dans cette commune est de 53 personnes ce qui représente 0.45% de la population totale. Ces étrangers sont d'origine arabes ou indopakistanaise dont la majorité est des commerçants ou des opérateurs économiques dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie.

¹⁷ G. BOUTHOUL, « Histoire de la Sociologie », éd°PUF, Paris, 1965

CHAPITRE IV

INTERVENTIONS SOCIALES LOCALES

L'atteinte de la septième cible de l'OMD, qui consiste de réduire à moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base d'ici 2015. Le plan de développement communal de notre terrain d'étude dans son axe stratégique de développement contribue à la mise en œuvre de ce programme mondial et aussi du programme national de lutte contre la pauvreté.

IV.1 EAU, ELECTRICITE ET ASSAINISSEMENT

IV.1-1 Adduction en eau

« *Le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun* » Le droit à l'eau ; Observation générale n° 15 ; Nation Unies, 2002.

Axe1 : Amélioration du développement socioculturel et professionnel

- **Objectif : Amélioration des infrastructures et équipements sanitaires de base**
- **Actions projetées : Adduction en eau potable et vulgarisation de Sûr' eau**

L'eau est un droit fondamental et un besoin vital de l'être humain. Selon la norme de santé, un individu doit boire au moins 1,5 litre d'eau potable par jour. La faiblesse des taux de couverture en eau potable et assainissement induit de nombreuses conséquences tant sur le plan de la santé que celui de l'éducation et du développement économique. Les conséquences directes sont perceptibles au niveau de la santé publique. En effet, plusieurs maladies d'origines hydriques frappent particulièrement la couche vulnérable de la population : la diarrhée, la dysenterie, la gale, le choléra, la bilharziose. D'après les enquêtes statistiques conduites par le Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement, on peut estimer à 3,5 millions par an le nombre de journées d'écoles manquées ayant pour cause des maladies liées à l'eau et à un environnement hygiénique inadéquat et à 6 millions le nombre de journées de travail perdues par la population active ayant pour cause une absence d'alimentation en eau potable et un assainissement inadéquat.

Pourtant, la quasi-totalité de la population de cette commune sont privées d'accès à l'eau potable. La commune n'a jusqu'à maintenu cet axe en terme de suivi et d'évaluation du projet de développement communal. Aucune infrastructure en eau potable accessible à toute la population n'est installée dans cette commune. Plusieurs types d'adduction d'eau sont disponibles dans la commune dont les forages, les puits, le système gravitaire, la rivière, ...

Tableau n°2: Enquête sur les types d'adduction d'eau des ménages

Types	Nombres	Observation
Puits	17	Les puits sont entre 3 à 15 m. Puiser de l'eau s'avère être une corvée pour les femmes.
Forages	4	-
Système gravitaire	2	Les pompes ne sont plus en très bonne état.
Rivière	3	L'eau de la rivière sert de breuvage pour les animaux, de lavage aussi
Aucun	5	Pour avoir de l'eau dans son foyer, les femmes puise de l'eau chez leur voisin ou à défaut dans des lavoirs publics et la rivière.

Source : Auteur, 2013

L'échantillon de base de notre enquête est de 29 ménages. Entre autre, les ménages ralliés à des systèmes gravitaires usent encore des puits, utilisés en cas de coupure d'eau. D'après un responsable communal, c'est la commune qui s'occupe le ralliement en eau potable gravitaire. Sur 15 bornes fontaines existante dans cette localité, il n'y que 02 qui sont encore fonctionnelles pour les publics autres que les entreprises et ménages approvisionnés. Le nombre de lavoirs publics est de 02 et le nombre de puits utilisés par les ménages qui sont au nombre de 6 500 dans la commune¹⁸.

L'accès à l'eau potable pour ces 72501 habitants reste encore un luxe. La situation met en risque la santé de la population qui est majoritairement enfantine, juvénile et féminine. Les problèmes qui bloquent toutes solutions d'adduction sont le problème de gouvernance local, d'infrastructure et d'économie communale.

¹⁸ Source : Plan Communal de développement

IV.1-2 Assainissement et hygiène

Axe2 : Amélioration de l'environnement naturelle et urbaine

- **Objectif : Aménagement de l'espace urbain, pour un environnement meilleur**
- **Actions projetées : Sensibilisation de la population, construction des WC et lavoirs publics, construction des fosses et bacs à ordures, assainissement des canaux d'évacuation des eaux usées**

L'assainissement est un domaine relativement complexe. En effet, il présente des spécificités par rapport à d'autres secteurs du développement qu'il faut toujours garder à l'esprit. Par rapport à l'eau, l'assainissement n'est pas ressenti par les populations comme un besoin immédiat.

On a étudié l'assainissement d'un point de vue sanitaire et hygiénique dans cette commune. Elle a été appréhendé par l'assainissement solide et liquide comme un tout visant à la collecte, l'évacuation, le traitement et la disposition finale des risques sanitaires suivants : excréta et eaux usées domestiques, déchets solides ménagers et eaux de pluie.

En général, les problèmes de l'assainissement de cette commune est le fruit de la non-application du plan d'urbanisme. D'après l'avis d'un président de fokontany: « *La prolifération des déchets ménagers dans les rues, les canaux, les quartiers n'est pas la faute de la population (une population que lui-même a mentionné consciente), mais c'est la faute des responsables (non application du plan d'urbanisme). Si on fait un bref historique : on a déjà eu des bacs à ordures, des camions pour le ramassage des ordures et que la population les ont utilisé de temps en temps mais c'est la CU d'Ambilobe qui n'arrive pas à ramasser les ordures (insuffisance de budget communale et pannes des voitures de collecte) et cela n'a fait qu'empester de plus en plus et a pour conséquence la destruction de l'environnement en général, multiplication des maladies mais aussi la destruction de l'image de notre commune. De ce fait, on a dû abandonner les bacs à ordures et voilà une insalubrité généralisé comme vous pouvez le constater »*

Cette situation explique la raison des résultats de notre enquête dans le tableau suivant :

Tableau n°3 : Traitements des ordures ménagères

Types d'ordures	Rues	Fosses	Partout
Ordures ménagères	8	9	12

Source : Auteur, 2013

Le fléau de l'insalubrité affecte la commune urbaine suite aux enlèvements des bacs à ordures par l'institution communale. Sur les 29 enquêtés, seuls 9 ont des fosses pour la collecte de leurs déchets ménagers et les restes, soient 20 ménages laissent un peu partout leurs déchets comme dans la rue, dans un coin insalubre, prêt des poteaux,...Un autre aspect de problème d'assainissement est le traitement des eaux usées.

Tableau n°4 : Traitement des eaux usées des ménages

Eaux usées	Rues	Rigoles	Fosse septique
Eaux des douches	22	5	2
Eaux des lavages	24	5	-
Eaux usées domestiques	24	5	-

Source : Auteur, 2013

Durant notre descente sur terrain, malgré le fait est que c'est une commune urbaine, on a observé qu'il n'y a que peu de ménages qui ont accès à des caniveaux et rigoles et la majorité de la population pour leurs eaux usés a la rue comme évacuation des eaux. L'ensablement et l'insalubrité de la plupart des canaux et rigoles de la ville en est un autre problème que la commune doit faire face.

Photos n°4 : Canal principal dans le centre ville de la commune pour la collecte des eaux



Source : Auteur, 2013

Ceux-ci nous amènent à se poser des questions sur la conscience de la population.

Tableau n°5: Assainissement et approche participative

Participation	Oui	Non
Travaux d'assainissement communautaire	5	24

Source : Auteur, 2013

D'après notre enquête, à titre de conclusion partielle tiré de ce tableau, les gens n'ont pas conscience de la situation où ils se trouvent dont l'insalubrité de leur ville. Ils n'ont pas l'initiative de vouloir participer à l'assainissement par des travaux d'assainissement communautaire.

IV.1-3 Approvisionnement en électricité

Axe 3 : Aménagement urbain, sécurité et gouvernance

- ***Objectif : pour un meilleur accès aux besoins communautaires courants***
- ***Actions projetées : augmentation de la capacité de la JIRAMA***

Le JIRAMA reste le seul prestataire en électricité. Pour assurer la distribution de l'électricité, il dispose d'un réseau de 514 poteaux.

En ce qui concerne l'accès à l'électricité, dans le rapport Doing business, Madagascar se trouve aux 183ème rangs sur 185 pays. Sur l'échelle nationale, ce secteur est en difficulté. Malgré les efforts entrepris avec le Ministère de l'énergie, le délestage persiste dans plusieurs communes y compris notre terrain d'étude. La coupure dure 2h au minimum et de 7h au maximum.

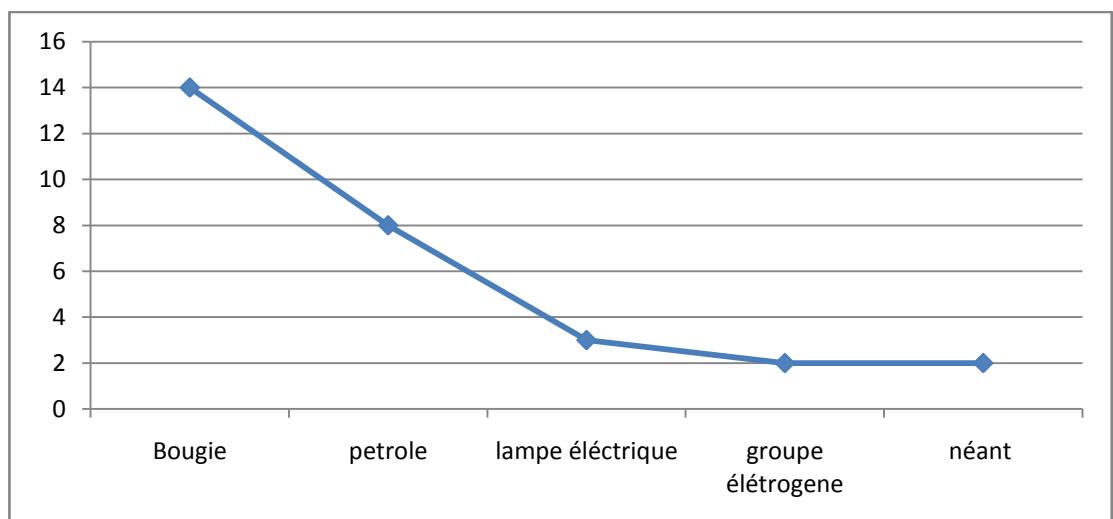
En outre, ceux-ci cause divers désagréments et des déficits sur l'activité de la population (à préciser les commerçants, les multiservices, les hôteliers,...), sur la vie sociale et économique de la commune (insécurité et réticence des contribuables). Des épiceries, des fabricants de glace alimentaire, des stations de vulcanisation, des tailleurs, des menuisiers, des boulanger, entre autres, sont obligés d'arrêter leurs activités.

Outre, ces dysfonctionnements dans la fourniture du courant électrique occasionneraient beaucoup de dégâts pour les matériels faisant fonctionner l'essentiel des services de la structure hospitalière, exposant les urgences, la réanimation et la maternité, entre autres, à des risques sérieux, en cas de délestage.

Beaucoup ont souffert de ce problème occasionné par ces fréquentes coupures d'électricité, tant au niveau des foyers qu'au sein des entreprises de toutes catégories.

Lors des coupures les ménages utilisent d'autres méthodes à savoir la bougie, pétrole, lampe électrique, groupe électrogène, et il y en a aussi ceux qui sont privés définitivement d'éclairage faute de moyens financiers. Seuls les riches ont la possibilité de se procurer de groupes électrogènes.

Schémas n° 5: Méthodes d'éclairage lors des coupures de la JIRAMA



Source : Auteur, 2013

IV.2 VOIE DE COMMUNICATION

Axe 4 : Amélioration de l'économie

- **Objectif : améliorer les infrastructures routières**
- **Actions projetés : entretien et construction des rues**

Les infrastructures routières ne sont plus actuellement compétitives à cause de leurs anciennetés. Seule la route principale RN6 qui traverse le plein cœur de la ville qui est bitumé. Toutes les rues reliant les quartiers de la commune restent depuis des années

des routes secondaires, dont nombreux sont dans des états critiquables faute d'inexistence d'entretien routier.

Les moyens de transports principales existantes, reliant les 11 fokontany d'Ambilobe et accessible à la population est le « cyclomoteur ». Une course vaut entre 500Ar à 1000Ar selon la voie à entreprendre (goudron ou route secondaire) et l'horaire de travail est de 05h à 20h du soir.

D'autres moyens relient la commune avec d'autres communes, districts et régions dont le Mazda, 4x4, minibus, sprinter, ...

Le mauvais état des routes dans l'ensemble des quartiers de cette commune, oblige les ménages à diminuer leurs dépenses quotidiens (achat de nourriture) en contre partie par exemple des frais de transport de leurs enfants, soient les laissés à y aller à pied (avec une longue distance entre la maison et école).

Tableau n° 6: Infrastructures routières

CLASSEMENT DES ROUTES	ETAT	ACCESSIBILITE	OBSERVATION
RN6	Goudronné(M)	Ambanja	Vers le sud
RN6	Goudronné(ME)	Diégo-Suarez	Vers le nord
RN6	Goudronné(M)	Antsoha	Vers le sud
RN6	Goudronné (M)	Tsaratanana	Vers le nord
RN5a	Route secondaire (ME)	Sengaloka, Anoronala	Du sud vers l'est
RIC	Route secondaire (ME)	Matiakoho- Mantelimaro	Du centre à la périphérie
Liaison secondaire	Route secondaire (ME)	Quartier Intérieur	Matiakoho, Antafiakasaka, Antanamariazzy,...

Source : Auteur, 2013

M : moyen

ME : mauvaise état

Photos n°4: Route à l'intérieur des quartiers (Matiakoho)



Source : auteur, 2013

IV.3 SANTE, CULTURE ET EDUCATION

IV.3-1 Santé

La santé peut être comprise sous l'angle de développements locaux comme un signe et facteur de dynamisme.

Tableau n°7: Fréquence des maladies aux membres des ménages

Maladies	1 fois/ mois	2 fois/ mois	Plus	Néant
Paludisme	13	9	-	3
Diarrhée	10	7	5	3
Bucco-dentaire	11	11	3	-
Infection génitale	-	-	-	-
Infection cutané	5	-	-	20

Source : Auteur, 2013

Les maladies les plus rependues sont la diarrhée, le paludisme, les affections digestives et les autres affections dentaires causées par l'ignorance des règles d'hygiène ou des difficultés d'accès aux infrastructures d'hygiène et assainissement et le manque de l'eau potable. Ce sont les quartiers en périphérie qui n'ont pas un totale accès au soin et qui rencontrent des plus grandes difficultés.

Avec la crise politique actuelle, le nombre de gens qui consultent et se soignent dans ces formations sanitaires ont tendance à diminuer parfois par méfiance des responsables médicaux, par la manque financière ou à cause de la tendance traditionnaliste

de se soigner soi-même ou auprès de la médecine traditionnelle (« ombiasy », « mpimasy », matrone, massage, ...).

En matière de santé d'autre indicateur autre que les critères économiques (revenus des ménages) ou sociaux (effectif des personnes à charges dans un foyer) qui entre en ligne de compte mais il ya aussi l'accès aux services de soins, l'offre de transport, la culture locale, l'insalubrité (cf. assainissement) . Cela est illustré dans le tableau au dessus.

Le seul moyen de transport existant comme on l'a déjà évoqué auparavant est le « taxi-moto » alors que beaucoup d'entre eux ne travaillent pas la nuit.

Tableau n°8: Problèmes en cas de maladies d'un des membres des ménages

Problèmes	Effectif
Frais de transport	16
Moyen de transport	20
Personne de garde	3
Frais de traitements	14
Frais des médicaments	16

Source : Auteur, 2013

IV.3-2 Volet éducation

En 2011, le taux net de scolarisation dans le primaire est assez médiocre dans la région DIANA, loin d'atteindre les 100% préconisés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour la CU D'AMBILOBE, le système éducatif est caractérisé par des difficultés remarquables comme l'insuffisance et l'éloignement des établissements d'enseignement secondaire et lycée. Un autre aspect de problème, en est aussi l'insuffisance de centre de formation professionnelle. Il n'y a qu'un seul centre de niveau secondaire dans les filières bois et ouvrages métalliques sous le nom de « TEFISOA » se trouvant dans le fokontany Matiakoho. Cela met les parents en difficulté pour la scolarisation de leurs enfants.

Différents problèmes sont confrontés par ces derniers.

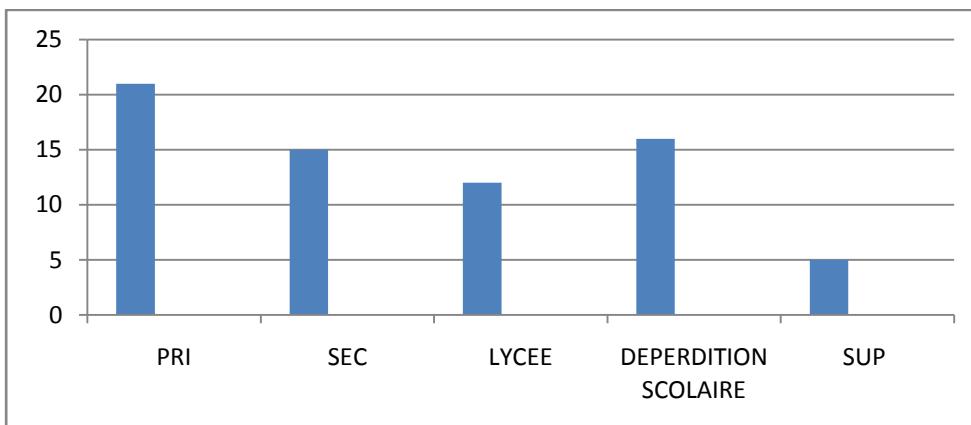
Tableau n°9 : Types de problèmes concernant l'éducation des enfants

Problèmes des ménages	Nombre
Frais de transport	12
Ecolages des enfants	15
Achat de fourniture	12
Faible revenus	20
Autres	6

Source : Auteur, 2013

En premier lieu, se trouve le faible revenus des parents, qui pour eux est le critère de tout paramètre d'accès à tout les besoins quotidiens. Puis revient le coût élevé des écolages pour ceux qui n'ont pas pu fréquenter des écoles publiques, l'achat des fournitures scolaires et les frais de transport, ...

Les différences de socialisation entre les groupes socioprofessionnels viennent d'abord des inégalités de revenu et de consommation. Alors que les familles ouvrières ont une consommation relativement faible qui laisse une large part aux biens de première nécessité, les familles bourgeoises peuvent affecter une part beaucoup plus importante de leur revenu aux consommations « de luxe » et ont plus de chance d'être éduqué. Elles le font d'autant plus volontiers que ces consommations leur permettent de se distinguer des classes populaires. Ces styles de vie différents affectent à la fois les formes et les contenus de la socialisation.

Schémas n°6 : Effectif des enfants scolarisés et non scolarisés

Source : Auteur, 2013

PUBLIQUES OU PRIVEES

PRI : de la classe maternelle à la classe de 7^{ème}

SEC : 6^{ème} au 3^{ème}

LYCEE : 2^{nde} au Terminales

SUP : les universitaires

DEPERDITION: cas d'abandon scolaire et d'analphabètes

Il est à noter que la base d'échantillon reste le même. Sur 71 enfants scolarisables issues des ménages enquêtés, 21 sont en primaire, 15 autres en secondaire et il n'y a que 5 qui poursuivent leurs études supérieures. Les 16 enfants restant sont la plupart en déperdition scolaire et souvent d'après un parent : «*les jeunes enfants dans notre commune, sous l'effet des pairs et des camarades quittent aussi tôt l'école pour vagabonder dans toute la ville et de faire des actes délinquance. Le pire des cas, c'est que la plupart finissent à s'appartenir à des clans de jeunes délinquants telles que le « Togo », le « foroche »¹⁹ ou le « cannibale ».*» Ceux-ci s'expliquent par le fait que si l'enfance sous le signe de la famille et de l'école par contre l'adolescence se distingue par l'influence grandissante des groupes d'amis que les sociologues nomment les groupes de pairs. Ils sont ensuite considérés par l'ensemble de la population comme déviant. La déviance est pensée comme le résultat d'interactions entre un individu, sa famille et les institutions (les agents de la socialisation). Ainsi, un jeune voleur considéré comme délinquant par sa famille et la justice n'aura d'autres choix, s'il est exclu de l'école et privé d'emploi, que de s'identifier à cette étiquette social et de renforcer son identité délinquante.

IV.3-3 **Loisir et culture**

En sociologie et en anthropologie, la culture est l'ensemble des croyances, des valeurs, des normes et des pratiques communes à un groupe social donné. Elle a une

¹⁹ Un autre phénomène social qui mérite d'être étudié en profondeur dans cette localité. Un phénomène très connu dans le nord de Madagascar caractérisé par des groupes de jeunes filles et garçons âgés entre 12 à 17 ans qui font des actes de banditisme et criminels qui terrorisent les habitants jour et nuit en volant, tuant, en incendiant des demeures, et en faisant peur au étrangers comme les « borizano » c'est-à-dire les « merina », les « karana »,...

double fonction de cohésion sociale et d'intégration des individus. Transmise de génération en génération, elle est un héritage social.

Divers pouvoirs traditionnels coexistent avec les responsables communaux : les Raiamandreny (le système gérontocratique est pour la société Malgache une forme courante de pouvoir traditionnel par lequel les plus anciens de la famille sont respectés et ont les droits d'exercer le pouvoir sur l'organisation, sur le respect de la tradition, l'éducation²⁰ et le règlement des conflits familiaux), chefs culturels ; rois ; princes,...

Par ailleurs, la présence des monarchies dont l'autorité est incontestable marque cette communauté. Trois princes se partagent la royauté dans le district d'Ambilobe dont un dans le fokontany de Beramanja, un autre dans la commune d'Ambatoben'Anjavy et le dernier à Ambatoaranana. Les fortes appartenances de la population dans cette commune aux valeurs traditionnelles et culturelles, le respect des us et coutumes pourraient constituer également un atout majeur dans le sens d'une possibilité d'intégrer facilement le membre de cette communauté dans les activités de développement et d'une forte mobilisation.

Par conséquent, la fonction première de la culture est de renforcer la cohésion du groupe en conférant une légitimité aux relations sociales.

Parmi les cultures très connues et très appréciées dans cette localité figure le « MORAINGY » ainsi que le « ROMBOAY ». Les organisateurs font des spectacles accompagnés de ces deux types de loisir et culture pour la population locale dans des terrains publics appartenant à la CU d' Ambilobe.

Les festivals et manifestations culturelles caractérisent aussi cette commune :

 **TSANGA-TSAIGNY** : La cérémonie du TSANGATSAINA a lieu environ tous les cinq ans dans le village d'Ambatoharanana (capitale du Royaume Antakarana), situé dans la partie Nord de Madagascar. Le rituel du Tsanga-tsaina s'accompagne de l'érection d'un nouveau mât remplaçant l'ancien abîmé par le temps. Ce mât représente la

20 Ceci est justifié par la notion de l'éducation selon Emile DURKHEIM : « l'éducation est une action exercée par la génération adulte sur celles qui ne sont pas mure pour la vie sociale. Elle suscite et développe chez un certain nombre d'état intellectuels et moraux, physique que réclame de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est particulièrement destiné » in Education et Sociologie, E. DURKHEIM, éd°PUF, Paris, 1922

masculinité (le roi) et le sol, la fécondité (la terre-mère) .Le mât est taillé dans le tronc d'un arbre que l'on est allé chercher en forêt, choisi par le devin.

C'est la plus grande fête ANTAKARANA, elle consiste à manifester son attachement à ses traditions et surtout à son roi. La cérémonie du » Tsanga-tsaina » se déroule en quatre étapes: Pèlerinage et bains royaux à Nosy Mitsio, Pèlerinage dans les grottes sacrées de l'Ankarana, recherche et coupe des bois pour la confection du mât royal, et enfin érection du drapeau national et de celui à croissant et étoiles rouges du roi.

Pour les habitants de cette commune, cette cérémonie est une occasion de raffermissement des liens familiaux entre les descendants du roi TSIMIHARO mais aussi la conservation du pouvoir royal.

✚ KABIRY : ce festival a lieu tous les ans et est classé parmi la plus grande manifestation culturelle dans le Nord de Madagascar. Il a pour objectif de redynamiser la culture traditionnelle, de réveiller la pratique de la protection de l'environnement à travers la culture, d'améliorer les revenus et de promouvoir des activités artistiques.

✚ ZIARA : consiste à une demande de bénédiction aux ancêtres où on visite les tombeaux royaux.

✚ ID-UL-FITR : c'est une fête musulmane à la fin du ramadan. Il y a lieu des sciences de prières à la mosquée et après des amis ou des familles passent la soirée ensemble.

Tableau n°10: Infrastructures sportifs et culturelles

	PUBLIC	PRIVE
Nombre de terrain de sport	07	01
Nombre de salle de spectacle	02	02
Nombre de bibliothèque	04	02

Source : Auteur, 2013

Les infrastructures sportives telles que « le terrain lycée », le « terrain Tennis » ou « le terrain groupe» selon l'appellation locale des lieux sont en mauvaise état d'après nos observations personnelles. Le terrain municipal ou « terrain Be » est encore en bonne état.

IV.4 CHOMAGE ET INSECURITE URBAINE

L'insécurité et le chômage sont des termes inséparables et deux phénomènes interdépendants. Ils sont liés l'un à l'autre.

IV.4.1 Chômage des jeunes

L'emploi est le moteur de croissance économique du fait est qu'elle crée du revenu aux ménages afin que ces derniers jouissent pleinement d la vie. Outre, nombreux populations actives dans cette commune sont privées de travail.

Le taux de chômage ne cesse d'augmenter dont l'origine est l'insuffisance des activités génératrices des revenus. En générale, la population de la commune urbaine d'Ambilobe vive encore dans des conditions précaires. La ville d'Ambilobe accueille plus de population (72 450 habitants en 2011). Cette attirance est due à ses fonctions administratives, économiques et techniques.

Les jeunes sont les plus concernés par ce problème. Le cas de ces jeunes est diversifié :

- Ceux qui cherchent leurs premiers emplois et sans expériences,
- Les paresseux,
- Les sortants des universités,
- Les analphabètes,
- Ceux qui attendent des aides venant de leurs familles à l'extérieur,
- Les licenciés par leurs patrons ;
- Les « jaombilo » qui n'a pas de travail et « perce »²¹ les femmes mariés, ...

Beaucoup de ces jeunes chômeurs exercent des activités informelles c'est pourquoi ce secteur d'activité prédomine dans cette commune. Mais il y a aussi ceux qui cherchent à satisfaire leur besoin en volant, en participant à des pillages et cambriolage. D'autres occupent leurs journées en consommant des KHAT, ou de la drogue.

Souvent les effets de ces produits toxiques encouragent ces jeunes à faire des actes de délinquance et de commettre des crimes encore plus graves (viol).

²¹ Une langue véhiculaire dans cette commune

IV.4.2 Insécurité urbaine

Des unités de sécurité existent dans cette commune. Elle est dotée d'un commissariat de police national, d'une brigade et une autre compagnie de la gendarmerie nationale, de 15 postes de police de fokontany reparties dans chaque quartier ainsi qu'un poste de pompier.

Tableau n° 11: Sécurité publique et satisfaction de la population

Structures	Disponibles	Satisfaction		
		NON	OUI	NEUTRE
<u>Gendarme</u>	01	NON	OUI	NEUTRE
		35%	47%	28%
		Néant		
		Néant		
Commissariat de la Police National	01	63%	28%	19%
Pompier	01	69%	-	31%
Police « fokontany »	15	62%	13%	25%
Andrimasom-pokonolona	Néant	-	-	-
Dina	Néant	-	-	-

Source : Auteur, 2013

Si on se réfère aux réponses de la population enquêté, elle n'est pas satisfaite à aucun service octroyé par ces unités de sécurité. Aussi, la plupart demeure être sans avis. On a ressenti une réticence et une méfiance de la population à ce sujet ; ils ont peur d'aborder les problèmes et leurs avis concrets.

Mais il y a quand même ceux qui ont participé :

- Pour les uns, les agents sont corruptifs ;
- Ils ne font pas de patrouilles à l'intérieur des quartiers. Puis, ils restent dans les routes principales,
- Ils sont tellement sévères et sans tolérance ;
- Beaucoup s'imaginent qu'ils sont au dessus de la loi,...

Malgré l'existence de ces diverses entités opérationnelles dans cette commune, des phénomènes d'insécurité persistent encore dans l'ensemble des quartiers centraux ou en périphéries.

Tableau n°12 : Fréquence des infractions et crimes

Nature	Fréquence (plus ou moins)
Vol de zébus	-
<u>Vol de véhicules</u>	
-Bicyclette	+
-Moto	-
-Voiture	-
-Taxi-moto	-
Cambriolage	+
Pillage des magasins	+
Assassinat	-
Foroche	+

Source : Auteur, 2013

L'acte de banditisme accompli par des jeunes enfants déviants dans la société connus sous les noms de « foroche » ou des « Togo » est les plus fréquents depuis les années de crise d'après nos échantillons. Ils terrorisent de jour en jour la population. Ils font des cambriolages en groupe, détruisent des véhicules en bord de route la nuit à coup des pierres, viol des jeunes femmes, font des pickpockets, pillent les magasins,...

En quelques sortes, l'existence de ces jeunes bandits qui favorisent d'autres insécurités urbaines. En effet, les gangsters ainsi que quelques chômeurs se cachent aussi derrière eux.

CHAPITRE V

DIAGNOSTICS DES RESSOURCES

Dans ce chapitre, nous allons présenter les forces et faiblesses de notre terrain d'étude en matière économique et financière de la commune. Et même temps, faire des analyses autour des problèmes existant dans chaque secteur et branche d'activités économiques.

V.1 LE BUDGET COMMUNAL

Dans le cadre du processus de la décentralisation à Madagascar, il convient de renforcer la capacité administrative des Collectivités Territoriales Décentralisés en leurs garantissant une large autonomie et une viabilité financière. La plupart des Communes à Madagascar ont en général comme ressource financière des transferts des ressources en provenance de l'Etat central et par des ressources fiscales locales. La commune devient donc directement responsable de la gestion de ses ressources aux fins d'assurer ses missions. La commune, espace de développement, doit devenir en conséquence un espace de mobilisation et de gestion des ressources. Pour exercer ses tâches, la commune possède des ressources humaines, des ressources techniques et des ressources financières. D'après le Comité interministériel²² d'appui à la relance fiscale locale, « *la fiscalité locale concerne la fiscalité à destination (exclusive ou partielle) des Collectivités Territoriales Décentralisés(...). La fiscalité locale repose sur plusieurs types de prélèvement obligatoire : les impôts, taxes, les redevances, les Droits et ristournes.* »²³

A Madagascar, les collectivités territoriales décentralisées sont dotées de ressources financières et matérielles²⁴. Ces ressources concernent :

- les recettes fiscales
- les revenus du domaine public, privé immobilier et mobilier

²² Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'économie, des finances et du budget

²³ Relance de la fiscalité locale. Animation du groupe de réflexion interministériel. Etats des lieux et orientations, Antananarivo, juillet 2006

²⁴ Loi n°94-007 du 26 Avril 1994 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités territoriales décentralisées

- Les recettes des exploitations et des services ;
- Les produits des ristournes, prélèvements et les contributions ;
- Les produits divers et accidentels ;
- Les fonds de concours : subventions, dons et legs ;
- Les emprunts et avances ;
- Les intérêts et dividendes.

A titre de conclusion, ils ont à leurs dispositions trois types de ressource financière dont la recette fiscale, les revenus des domaines et services et le transfert de subvention et don de l'Etat. Dans le cadre de l'appui à la décentralisation et au transfert des compétences, trois principales subventions ont été allouées aux communes depuis la loi de finances 1999 : la dotation de fonctionnement (6 million d'AR par commune)²⁵.

Le budget communal de la CU Ambilobe, pour l'année 2012-2013 est constituée des recettes propres et des subventions avec des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Tableau n°13: Récapitulatif des recettes

N	RECAPITULATION DES RECETTES	Budget primitif de	BUDGET ADDITIONNEL	TOTAL
		année 2012	Année 2012	
1	Report à nouveau (Solde créditeur 2011)	0,00	32 809 299,76	32 809 299,76
2	Impôt sur le revenu	70 000 000,00		70 000 000,00
3	Impôts sur les patrimoines	366 152 000,00	167 190 700,24	533 342 700,24
4	Impôts sur les biens et services	8 500 000,00		8 500 000,00
5	Contributions reçues des tiers	10 109 000,00	0,00	10 109 000,00
6	Recettes non fiscales	152 951 000,00	0,00	152 951 000,00
	TOTAL DES RECETTES	607 712 000,00	200 000 000,00	807 712 000,00

Source : Commune Urbaine Ambilobe, 2013

²⁵ Guide de Maire, Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, 2005.

La grande partie du budget communal est consacrée au paiement de frais de personnel et d'autre pour les frais des états civils, des impôts et taxes, de bureau et autres.

Malgré les mécanismes mis en place par la commune pour pouvoir procéder au recouvrement des impôts existants, telles que l'installation des barrières économiques, l'organisation périodique des missions conjointes de contrôle, l'émission d'avis d'imposition, organisation des campagnes de sensibilisation, les recettes fiscales ont connu une diminution (815 188 968,60 Ariary en 2011).

Pendant cette période de transition, la méfiance des contribuables sur les dirigeants constitue un des facteurs de ce faible taux de recouvrement au niveau de cette commune autre que l'augmentation des actes corruptifs, la non prise en compte de son importance, ou tout simplement de la pauvreté,...Mais ce faible taux de recouvrement fiscal au niveau des communes reste un des blocages dans les bonnes marches des plans et programmes de développement. Or, la question fiscale est un secteur transversal qui conditionne le développement économique et social des communes.

Ce faible taux de couverture fiscal a par conséquent des répercussions négatives sur les investissements des projets de développements sociaux et économiques.

Tableau n°14: Récapitulatif des dépenses communal

N°	RECAPITULATION DES DEPENSES	Budget primitif	Budget additionnel	TOTAL
		année 2012	année 2012	
1	Immobilisations corporelles	22 000 000,00	35 000 000,00	57 000 000,00
0	Charges du personnel	332 712 000,00	145 000 000,00	477 712 000,00
1	Achat de biens	75 000 000,00	0,00	75 000 000,00
2	Achats de services et charges permanents	154 200 000,00	0,00	154 200 000,00
3	Dépenses diverses et imprévues	5 000 000,00	3 000 000,00	8 000 000,00
5	Transferts et Subventions	7 000 000,00	0,00	7 000 000,00
7	Charges diverses	-	3 000 000,00	3 000 000,00
8	PERTES DE VALEURS	6 000 000,00	14 000 000,00	20 000 000,00
	TOTAL DES EMPLOIS	601 912 000,00	200 000 000,00	801 912 000,00

Source : Commune Urbaine Ambilobe, 2013

V.2 ACTIVITES ECONOMIQUES DANS CETTE COMMUNE

Concernant spécifiquement le plan économique, il est déjà stipulé dans le SRAT DIANA 26 « *qu'au niveau d'Ambilobe, la proximité de ce district par rapport au pôle urbain de Diego-Suarez est à l'origine d'une dynamique particulière du territoire tel que la pression sur les ressources forestières(...), la production en matière première (...). En second point vient la remise en service du port Saint Louis qui constitue un enjeu majeur pour Ambilobe (fournisseur de PPN du nord de Madagascar) et enfin en relation avec Nosy-Be, les pressions sur les ressources émanant des exigences touristiques ».*

Ce qui nous amène à dire que cette commune a des atouts majeurs et une forte potentialité mais par contre elle a aussi ses faiblesses.

Les principales activités existantes dans cette commune sont l'agriculture, l'élevage, le commerce. Mais depuis quelques temps, le secteur tourisme et la filière artisanale viennent s'ajouter.

V.2-1 Agriculture

Madagascar est l'un des pays à vocation agricole et 80% de sa population vit dans le milieu rural. D'après l'INSTAT, ce secteur participe pour à peu près de 33%²⁷ de la richesse nationale et constitue une priorité majeur au développement économique dans son ensemble. L'agriculture représente 86,26%²⁸ du secteur primaire du District.

Même si notre terrain d'étude est une commune urbaine, la majorité de sa population vit encore de la filière agricole et du secteur élevage. L'étroite liaison entre ces deux filières reste encore une grande tendance dans l'exploitation Malgache.

En constatant que cette commune s'appuie sur ces secteurs, nous l'avons considéré comme n'importe quelle commune rurale du district. On a alors eu recours à quelques données mis à jour autour de cette activité dans l'ensemble du district.

²⁶ Schémas Régional d'Aménagement du Territoire, Région DIANA ,2009

²⁷ Statistique agricole, INSTAT

²⁸ Monographie du district d'Ambilobe, année 2011

Tableau n°15: Surfaces exploitées

Surface cultivable (ha)	Surface cultivée (ha)	Surface irriguée (ha)	Surface non irriguée (ha)	Nombre d'exploitants
135 000	76 000	22 360	53 640	28 000

Source : Fiche monographique du district d'Ambilobe, 2011

C'est une zone à forte potentialité foncière, illustrée par l'existence de la vaste plaine de la Mahavavy (6500 ha), de la vaste zone de pâturage de la haute Mahavavy (30 500ha), des vastes étendues cultivables, ... Alors que l'un des obstacles fréquents rencontrés par les agriculteurs de cette zone est le problème foncier. La SUCOMA²⁹ reste le détenteur de vastes portions de terres dans la plupart des communes de la "Basse Mahavavy". Un autre aspect de problème vient s'ajouter aussi, c'est l'existence des vastes superficies qui sont encore considérés comme réserves indigènes, des terrains d'anciens colons ou de propriété privé par succession et qui ne disposent pas d'actes juridiques. Ces terrains d'anciens sont actuellement occupés par de nombreux populations surtout les ouvriers agricoles et de ses descendants ainsi que des migrants alors que les terres demeurent toujours au nom des anciens colons.

Autrement, la petite paysannerie se trouve astreint à la production de la culture vivrière : manioc, riz, maïs, ... et ne peut exploiter que des petites parcelles.

Les rapports de domination qu'exerce la bourgeoisie locale sur la couche la plus large de la population se caractérise en général par le métayage des rizières.

Pour ces agriculteurs, deux types de cultures sont le plus pratiquées à savoir les cultures vivrières dominées par la culture de céréale dont le riz, aliment de base de la population et les cultures industrielles comme la canne à sucre, une filière qui a connu une importance et un développement considérable depuis la création de l'industrie sucrière SUCOMA dans ce district.

²⁹ C'est un gros propriétaire foncier qui monopolise les terres par sa culture de la canne pour la production de sucre.

Les agriculteurs dans cette localité persistent à des pratiques agricoles traditionnelles. Dans son mode d'appropriation du sol, concernant par exemple la riziculture, beaucoup n'emploient pas des systèmes d'irrigations à l'aide des diguettes (comme dans les hauts plateaux), ils attendent tout simplement la période de pluie ou « asara » selon le terme local, pour semer les graines et n'en venir au champ que lors de la récolte (inexistence de repiquage).

Ceux-ci expliquent la faible productivité des agriculteurs, source de diminution des revenus et signe de la pauvreté. Il est aussi à préciser que le manque de connexion des paysans avec les institutions de micro finances et des banques (OTIV³⁰, BOA,...) ainsi que l'inexistence de formation font entrave au développement de cette filière

Tableau n° 16: Principaux produits agricoles par spéculation

Spéculation	2005			2010			Evolution %		
	Sup (Ha)	Pro (t)	Rend(t/ha)	Sup (ha)	Pro (t)	Rend(t/h a)	Sup (Ha)	Pro (t)	Rend(t/ha)
Canne à sucre	10 775	424 80	39,42	16 717	363 000	21,71	55,14	-14,55	-44,92
Riz	28530	41230	1,45	45950	87855	1,91	61,05	113,08	31,72
Manioc	1250	6645	5,32	682	4120	6,04	-45,44	-38	13,53
Banane			-	11200	9000	35,71			
Haricot	326	220	0,67	782	610	0,78	139,87	119,63	16,41
Patate douce	1418	6325	4,46	790	3800	4,81	-44,28	-39,92	7,84
Maïs	5000	9790	1,96	854	1800	2,11	-82,92	-81,61	7,65
Tomate	350	1350	3,86	780	3526	3,02	122,85	161,18	-21,76

Source : Service technique, 2011

³⁰ Un agence de microfinance de l'OTIV est implanté à Ambilobe sous l'appellation « OTIV VAGNONO »

V.2-2 Elevage

Le territoire bénéficie d'une forte potentialité en pâturage (30 500 Ha) et points d'eau (cours d'eau Mahavavy, Ifasy, Mananjeba) qui sont des atouts majeur pour le développement du territoire.

L'effectif du cheptel bovin dans le district est passé de 114 800 têtes de bétails à 715 000 têtes de 2005 à 2010 (DRDR). Le cheptel porcin est passé de 25 600 têtes de porcs en 2005 à 156 200 têtes en 2010.

Par contre, l'effectif de cheptel dans la commune d'Ambilobe se résume dans le présent tableau.

Tableau n°17 : Effectifs des cheptels dans la commune

Effectif de cheptel	Nombre
Bovidé	8460
Porcin	4217
Ovin	209
Caprin	1509
Volaille	45320

Source : Fiche monographique de la Commune Urbaine Ambilobe, 2011

On y rencontre plusieurs types d'élevage à savoir l'élevage porcin, ovin, bovin, des volailles,... Dans de nombreux quartiers de la commune, l'élevage porcin et ovin se pratique en dehors de tout respect des normes. En se référant à notre enquête sur ces deux types d'élevages, il n'y a que 19,44% contre 80,55% de nos enquêtés ont de parcs.

Les éleveurs laissent de ce fait ses cheptels circuler librement dans les quartiers sans se soucier de la santé publique du moins de l'hygiène ou de l'image de la commune en tant que commune urbaine. Ceux-ci causent aussi un désagrément auprès de la population et génèrent un conflit d'intérêt surtout entre les musulmans et les chrétiens (surtout les éleveurs porcins). La consommation de la viande de porc est faible dans cette commune à cause de certaine pratique coutumière (*Tromba*, le «*fady*») et religieuse (la religion Islamique).

Les autres problèmes évoqués par nos échantillons se situaient plus particulièrement au niveau de la commune telle que l'inexistence des couloirs de vaccination, absence de marché, inexistence de basse-cour, ...

Tableau n°18: Situation des éleveurs au sein de la commune

La situation des éleveurs	Porcin (21)		Bovin(12)		Ovin(15)	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Existence de parc	7	14	4	8	-	15
Vaccination des cheptels	6	15	2	10	6	9
Participation aux formations des éleveurs	8	13	-	12	3	12
Connaissance des nouvelles techniques	9	12	4	8	3	12
Maladie des cheptels	21	-	9	3	2	13
autres	04	-	02	-	-	-

Source : Auteur, 2013

A titre récapitulatif, les problèmes de cette filière tournent autour de la pratique de l'élevage intensif, la méconnaissance des nouvelles techniques, absence des formations des éleveurs, manque de technicien et absence de couloir de vaccination. Ces problèmes provoquent la diminution des revenus des éleveurs, la diminution des effectifs de cheptels suite à la propagation des maladies.

Photos n° 3: Des porcs sans parc



Source : Auteur, 2013

V.2-3 Commerce

Des produits locaux et des produits d'importations sont vendus dans le marché de cette commune dans le but de satisfaire les besoins des résidents mais aussi de la population des communes rurales du district. A part l'existence du marché quotidien, un marché hebdomadaire se tient tous les jeudis.

Tableau n°19: Types de commerce

TYPES	NOMBRES	FORMEL	INFORMEL
Grossiste	14	100%	-
Epicerie	976	37%	63%
Bar	10	-	-
Marchand en étalage	260	90%	10%
Chambre d'hôtel	20	-	-

Source : D.A.A et Contribution, 2011

Le secteur informel prédomine en général en matière de commerce. Prenons l'exemple des épiceries de la commune, sur 976 épiceries il n'y a que 362 qui sont formelles et les restes (614) qui sont au dessus de la moyenne dans le secteur informel.

L'augmentation des taux de secteurs d'activité informelle dans une commune provoque une question inquiétante sur ses recettes propres c'est-à-dire sur le prélèvement des ristournes, des taxes et impôts.

Il y a des domaines dans lesquels la loi reconnaît aux communes un rôle dans les services de base aux populations. Elles interviennent en matière de nettoyage, d'assainissement etc. Le Service Municipal de Marché intervient dans l'organisation et l'entretien du marché ; ouverture et fermeture du marché, prélèvement des tickets ou taxes démarché. Elles ne réussissent pas à leurs missions en raison de l'insuffisance des moyens. Les marchés ne sont pas suffisamment nettoyés, sans électricité ni eau courante, mal abrités et trop étroits.

De plus en plus, les partenaires internationaux au développement appuient les communes dans la réduction de la pauvreté

V.2-4 Tourisme et artisanat

Madagascar est classifié parmi les pays à méga biodiversité ou « HOT SPOT ». Une impressionnante biodiversité, de beauté naturelle et d'un patrimoine naturel et culturel le spécifie. Il dispose 95% des faunes et flores qui sont des espèces endémiques avec 32 espèces de lémuriens³¹. Cet endémisme de plusieurs espèces a été l'origine de la création de l'Aire Protégé à Tsaratanana et de la Reserve de l'Ankarana dans le district d'Ambilobe.

La haute saison pour ce secteur va de juillet à octobre et la basse saison entre le mois de Décembre au mois de Mars.

En outre, ce secteur sur l'échelle est considéré comme pourvoyeuse de devise, source de revenus et facteur de création d'emploi.

Tableau n°20: Secteur tourisme à Ambilobe

	2009	2010	2011
Nombre de chambre d'hôtel	378	424	446
Nombre d'emploi créé	567	636	665

Source : secteur tourisme, région DIANA, 2011

Mais il en reste qu'actuellement, la filière tourisme connaît des blocages dans la commune d'Ambilobe, fruit de nos observations personnelles, qui sont l'insuffisance d'infrastructures adéquates suivant les normes, le non professionnalisme, l'insécurité et le délestage incessante (*cf. les problèmes sociaux*).

En général, le secteur tourisme va avec le secteur artisanale, environnementale et de la biodiversité

³¹ Source : République de Madagascar : étude du secteur Tourisme, enquête Banque Mondiale ,2003.

Pour ce qui est de l'artisanat, elle est d'un avenir florissant dans la commune et elle regroupe différentes spéculations à l'instar : la vannerie, broderie, menuiserie, charpenterie, soudure, poterie, briqueterie, maçonnerie,...

Après quelques entretiens non directifs avec des artisans, les problèmes autour de cette filière restent unanimes pour l'ensemble de ces spéculations dont :

- manque d'encadrement professionnelle : insuffisance de centre de formation professionnelle (un seul centre de niveau secondaire dans les filières bois et ouvrages métalliques) ne permettent pas d'améliorer la qualité de la main d'œuvre disponible sur le territoire
- concentration des ateliers à un seul endroit et installation au bord des rues
- absence d'information sur les débouchés (problème de marché) : les produits sont simplement appeler à satisfaire la population locale
- matière première en voie de disparition (due aux feux de brousse, des coupes excessif par la communauté rurale et la pratique du « tavy ») : augmentation de son prix.

Bref, les résultats des enquêtes montrent que les hypothèses avancées sont vérifiées:

- 99,25% de la recette communale est consacré au frais de personnelle et à la marche des affaires communales ;
- Il y a domination de la bourgeoisie locale concernant spécifiquement la propriété foncière ;
- 63% des épiceries et 10% des marchands en étalage sont dans le secteur informel ;
- 14,67% des enfants scolarisables sont en déperdition ;
- 100% de nos échantillons ne sont pas ralliés à l'eau potable ;
- 68% n'ont pas de fosses à ordures,
- Les agents de sécurités existants ne satisfaisaient pas pleinement les attentes de la population ;
- 17,24% sont irresponsables en termes d'approche participative.

CONCLUSION PARTIELLE

Ambilobe, chef lieu du district, joue le rôle de carrefour et pôle d'attraction des sous territoires. Ce qui explique les flux de personnes, biens et services constatés à l'échelle de cette ville. Elle se caractérise par la présence de fortes potentialités physiques et environnementales, démographiques, socio-économiques et institutionnelles. Mais malgré ses atouts majeurs, cette commune a autant de faiblesse. On constate en pratique l'insuffisance des ressources de la commune. Certes, des ressources existent bel et bien mais paraissent insuffisantes pour faire fonctionner la commune comme il faut.

Il en résulte que la problématique de développement de cette commune est aussi liée avec les problèmes d'urbanisation, l'irresponsabilité de tous les acteurs locaux et des problèmes socio-économiques et culturelles persistants.

PARTIE III

APPROCHES PROSPECTIVES

INTRODUCTION DE PARTIE

Si telles en sont les forces et faiblesses de notre territoire, comment pourrions-nous apporter un développement et du dynamisme dans cette commune ?

CHAPITRE VI

PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS ET D'EMPLOI (AGRE)

Sur l'aspect socio-économique, la volonté pour un développement est réelle perçue, mais la question qui se pose tourne sur les moyens pour y arriver. En fait, l'avenir socio-économique de cette commune se dessine dans le secteur primaire.

Les secteurs agricultures, élevages et commerces basent de l'économie cette localité devront être restructuré. Déterminer des plans de redynamisation de chaque filière sera bénéfique dans cette restructuration de l'économie de la commune. Le changement de comportement s'avère être aussi essentiel, et la création des centres de formation technique et éducationnelle pour les paysans en est la clé ; un centre dirigé par les travailleurs sociaux.

VI.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE

VI.1.1 Redynamiser la filière agriculture

La majorité de la population dans ce district vit du secteur primaire et spécialement du secteur d'activité agricole. Auparavant, les communes rurales et urbaines du district d'Ambilobe se trouvaient au même rang que le district de Diego I en ce qui concerne la production de riz (76% de la production en riz dans la région)³².

Mais avec l'implantation de l'usine de transformation (SUCUCOMA) de canne à sucre, cette culture de rente a pris de l'ampleur et qu'à un certain moment la riziculture est délaissée alors que cette filière est en quelques sortes rentables et compatibles aux conditions climatiques avec des vastes superficies cultivable (cf. dynamique du développement rural et environnemental) et que malgré les efforts de vulgarisation, elle devient de plus en plus secondaire. Aussi, la prolifération des cultures de cannabis et de khat ou *catha edulis* a atteint à la riziculture par le fait même que la population les cultive en tant que culture de substitution afin de tenter d'améliorer leur condition de vie. L'abandon de la culture vivrière s'en suivra.

32 Source : Programme Régionale de Développement Rurale, 2007

On peut en déduire que cette filière doit être redynamisé afin de permettre aux agriculteurs d'avoir une vision commune de leur filière et de son territoire par le biais de la coopération et d'une coordination en vue d'atteindre le développement rural et le développement de l'activité agricole.

Il s'agit de moderniser l'agriculture en renforçant la structuration de la filière de production agricole et doter les producteurs en moyens mécanisés par la promotion de l'utilisation des tracteurs et autres moyens mécanisés mais aussi de subventionner des semences.

La question foncière mérite tout particulièrement d'être prise en compte en matière de la promotion du développement agricole et local car la sécurisation foncière des exploitants agricoles et de la population riment généralement avec la sécurisation foncière.

Aussi, différents appuis aideront les agriculteurs dans cette modernisation, dont l'appui à la mise en place des points de vente de proximité dans le but d'assurer la disponibilité des intrants et matériels agricoles, appui aux organisations paysannes dans l'acquisition des matériels et crédits agricoles, ... La mise en place d'un organisme de microcrédits serait nécessaire pour les agriculteurs mais cela doit être bénéfique pour eux et non fait à leurs détriments .

Enfin, cette redynamisation consiste au renforcement des capacités des producteurs par le biais des formations, sensibilisations sur les techniques agricoles modernes(assurer l'IEC sur les techniques améliorées et l'utilisation d'engrais , fumiers) et les techniques de maîtrise des eaux à l'aide de la promotion des systèmes d'information agricole, par la valorisation des centres de communication et d'information à l'instar des radios, télévision, le Centre de Service Agricole (CSA) ,... C'est l'enseignement agricole qui est donc le seul pilier des exploitants pour promouvoir l'essor de la production.

V.1-1 Appuyer les éleveurs

L'élevage tient une place importante dans la production des communes et il est un secteur indissociable du mode de vie en milieu rural au même titre que l'agriculture. De ce fait, il est considéré comme un moteur de développement local.

Pour redonner une belle image à la commune, l'appui aux éleveurs leur permettront d'améliorer cette activité. Ces appuis consistent à leurs donner des formations pertinentes en ce qui concerne la norme des parcs et l'alimentation des cheptels.

Il sera aussi souhaitable de subventionner les produits de soins et de vaccination mais avant, la commune doit construire des infrastructures adéquates pour la vaccination des bétails à travers des financements publics ou privés.

Pour terminer, nous avons aussi constaté à travers cette filière, la faiblesse de la gouvernance locale, alors, il sera vivement recommander le renforcement de la « DINA » pour une convention sociale collective au niveau de chaque fokontany.

V.I-2 Redynamisation du secteur fiscal et du commerce

Avec le processus de la décentralisation à Madagascar, avec la ferme volonté de renforcer la capacité administrative des communes, de leur garantir une autonomie et une viabilité financière, les communes devraient être souveraines pour fixer les taux de chaque impôt c'est-à-dire une autonomie de prélèvement fiscal.

Par ailleurs, les responsables de la commune doivent chercher des moyens pour améliorer l'entrée de ristournes et des impôts afin de subvenir au moins quelques uns des projets non réalisés. Il faut renforcer la compétence des responsables communaux dans la gestion des affaires locales et de renforcer l'efficacité du centre fiscal.

Il est ensuite de contribuer à améliorer le processus de collecte des recettes communales (accroissement de l'efficience du processus de collecte des recettes (para)fiscales communales, diminution du recours à la répartition des recettes fiscales entre niveaux institutionnels). Pour faire face à la réticence des contribuables, la commune doit renforcer la sensibilisation et mettre en place un mécanisme d'incitation de ces derniers à verser régulièrement leurs impôts et taxes surtout auprès des collecteurs et des commerçants.

Il en découle aussi la nécessité de promouvoir l'organisation des commerçants par filière d'activité en créant des marchés, des points de vente, des unités de transformation des produits locaux,...

VI.2 ASSURER UN DEVELOPPEMENT SOCIAL

Afin de pouvoir assurer un développement durable dans cette commune urbaine, il est nécessaire de s'en tenir compte du développement social de la population en construisant des infrastructures publiques de base : éducation, loisir, santé et l'amélioration des services de proximité. Avec l'implantation des projets et des grandes entreprises profitables non seulement pour les promoteurs, mais aussi pour les nombreuses personnes qui vont y bénéficier directement et indirectement, ces constructions vont être réalisables. Les résultats sociaux escomptés par l'existence de ces derniers dans cette district peuvent aussi contribuer à la diminution du taux de chômage par la création d'emploi et l'accroissement de pouvoir d'achat des travailleurs et de contribuer à l'amélioration des infrastructures locaux (éducatives, sanitaires, voies et communications,...).

VI.2.1 *Renforcer les infrastructures publiques*

L'Etat Malgache a priorisé la réhabilitation et l'amélioration du réseau routier comme base du développement économique et social du pays. Mais malgré les dispositifs réglementaires et institutionnels ou financiers qui ont été mis en place, des centaines de kilomètres de routes nouvellement construits sont à nouveau détruits peu de temps après les travaux faute d'entretien et de protection adéquate.

Les communes se sont engagées fermement à assurer l'entretien mais force est de constater qu'ils n'avaient pas la capacité nécessaire à y faire face. Elles ne disposent pas des informations, des compétences et des ressources nécessaires pour réaliser ces entretiens réguliers.

La présence de grandes unités industrielles de production ou transformation (SIRAMA, OSO-FARMING ayant un embarcadère, HASYMA, IHARANA LODGE sert d'opportunités pour aménager le territoire en termes de développement d'infrastructures de transport ainsi que d'autres infrastructures sociales de base.

Enfin, l'installation des infrastructures en adduction d'eau potable et l'extension des réseaux électriques dans tous les quartiers permettront à tous les habitants d'avoir une vie sereine et d'élargir ses activités.

VI.2.2 Construction des infrastructures éducatives

Le capital culturel tient une place cruciale dans la politique du développement puisque les connaissances acquises peuvent renforcer les démarches d'un changement local. Pour cela, la dynamisation du système éducatif est indissociable au développement économique. Il est important que l'Etat subventionne les frais de scolarité des enfants des couches démunies.

En ce qui concerne l'éducation des enfants dans cette zone, la nécessité de construction des salles de classe en nombre suffisant pour tous les niveaux mais et surtout le niveau primaire s'avère être prioritaire. Ceux-ci vont permettre d'accueillir plus de nombres d'enfant scolarisable pour la nouvelle année scolaire.

Pour les jeunes en termes de réinsertion, plus de centres de formation professionnelle supplémentaires leurs permettront d'échapper à la délinquance juvénile ainsi que la construction des centres socioculturels et le développement des centres de documentation et d'information s'ouvrant sur les réalités locales.

Afin de pouvoir augmenter le taux d'alphabétisation, cette commune a besoin de construire des centres d'alphabétisation au service des analphabètes pour qu'ils puissent participer au développement.

La contribution des entreprises, des ONG ainsi que les opérateurs locales seront donc solliciter, surtout en zone rurale, pour apporter leur aide à la satisfaction de besoin identifié qu'est la « promotion de l'éducation pour tous pour un développement local ».

VI.2.3 Amélioration des offres sanitaires

Une population en bonne santé est un signe mais aussi un facteur de dynamisme économique et qu'inversement, la population malade constitue un blocage et frein au développement, telle est notre propos.

Les infrastructures sanitaires existantes dans cette commune urbaine ne couvrent pas toutes les subdivisions administratives alors il faut construire une autre Centre de Santé de Base au profit des fokontany en périphérie et mettre en place des unités médicales mobiles en assurant les relais avec le Centre Hospitalier du District. Mais pour ce qui en est des problèmes médicamenteux, la subvention et le renforcement

des produits pharmaceutiques dans les dépôts de médicaments affecteront les couts et minimiseront les problèmes des ménages.

Afin d'améliorer la situation sanitaire, la mise en place d'un mécanisme de collecte des déchets dans cette communes par un groupe opérationnel, la sensibilisation de la population à la promotion de l'hygiène (IEC), l'initiation des accoucheuses traditionnelles aux techniques d'accouchements modernes ainsi que leurs dotations en équipements médicales aideront l'ensemble des habitants et diminueront le taux de mortalité.

CHAPITRE VII

RENFORCEMENT DE CAPACITE DES ACTEURS LOCAUX

Toute commune menant une opération de développement durable doit assurer l'information, la consultation et la participation de toute la population.

VII.1 FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA COMMUNE

La formation constitue une nécessité pour l'amélioration du niveau et de la qualité de ses services communaux rendus aux citoyens. Pour cela, un programme ciblé est nécessaire en vue d'assurer à la fois la formation continue et l'accomplissement de la formation des élus et des cadres administratifs siégeant aux conseils.

Dans ce cadre, un intérêt particulier sera accordé à l'élaboration de plans de développement local et de la mise en œuvre du plan d'urbanisme, la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des deniers publics, à la gestion urbaine, à la construction de programme de travail, au financement des projets communaux, à l'investissement et à la création d'entreprises, ainsi qu'à la gestion environnementale et au suivi des projets.

VII.2 STRATEGIES DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Il faut approfondir la réflexion sur les apports de la population dans la mobilisation des ressources et de les instruire pour qu'ils puissent participer activement dans le développement de leur territoire et au paiement des impôts et taxes.

L'adoption d'une stratégie de mobilisation financière par les responsables communaux permet d'utiliser de façon efficiente et efficace ces ressources dans l'ensemble du territoire.

Outre, cette commune doit renforcer le nombre d'agents des impôts opérationnels pour la mobilisation des ressources endogènes et exogènes.

VII.3 SUGGESTIONS POUR LES ORGANISMES ET GROUPEMENTS

Les communes, acteurs principaux suite à la décentralisation accélérée des pays en développement, se sont vues attribuer de nouvelles responsabilités qu'elles ne sont pas

toujours en mesure d'assumer étant donné l'état des ressources humaines et financières dont elles disposent.

Ils ont besoin de ce fait d'établir des relations étroites avec des organismes, association et groupements sociaux à la mise en ouvre des projets sociaux et de développements. Les projets de développement aident au déblocage de certains problèmes socioéconomiques dont les solutions sont souvent au-dessus des moyens de la population. Ces projets contribuent à apporter des ressources financières et techniques nécessaires au développement. Les idées véhiculées à travers ces projets aident les concernés à réfléchir sur leur situation et à chercher des solutions appropriées.

VII.4 CREATION D'EMPLOI

En dépit des opportunités apportées par les jeunes dans la croissance, la force et le courage, la facilité d'acquisition et d'adaptation à la nouvelle technologie et la prospection en concentrant l'effort sur la gestion de l'avenir -, leur accès à l'emploi est difficile et presque insurmontable surtout pour ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi.

Les entreprises locales ainsi que l'existence de différents projets dans la Commune Urbaine d'Ambilobe constituent un avantage pour ces jeunes à la recherche d'emploi. Nombreux d'entre eux sont en chômage dû au manque d'emploi. Peu d'entités procèdent au recrutement, au contraire, elles sont forcées de licencier. Alors, la mise en place du projet permettra aux jeunes diplômés de saisir leurs chances. Ajouté à cela, il existe pas mal de petits emplois qui seront également créés qui vont donner d'occasions aux ouvriers qui n'ont plus de travail.

VII.5 PARTENARIAT ENTRE ORGANISME ET LA SOCIETE CIVILE

Les associations représentant la société civile sont à la fois un interlocuteur fondamental et un partenaire stratégique pour l'adoption et le renforcement de la politique communale. C'est à travers ces organismes que les citoyens seront impliqués dans la mise en œuvre des actions proposées dans le Plan Communal de Développement, et surtout, celles relatives au développement social, au développement local, culturel, sportif et au respect de l'environnement.

VII.6 INFORMATION, COMMUNICATION, EDUCATION

VII.6-1 Informer

L'information est au minimum assurée par une réunion dans chaque fokontany, village ou hameau. Une réunion est proposée dans chaque groupe ou association ayant son siège dans la commune.

Par contre, la consultation et la participation doivent s'effectuer à travers des groupes de travail et la commission locale de développement.

VII.6-2 Communiquer

Il est nécessaire de sensibiliser la population par quartier, par fokontany voir même par logement. Pour ce faire, les responsables doivent faire une porte à porte afin que l'ensemble de la population connaisse l'inconvénient des irresponsabilités quotidiennes pour qu'elle soit plus responsable à l'avenir.

L'utilisation des mass-médias est un bon moyen pour le renforcer les capacités locales. On sait très bien que les administrations communales, les sections communales sont dépourvues de tout encadrement auprès de l'Etat central; appuyer (formations, moyens financiers et logistiques) ces institutions c'est promouvoir le développement endogène qui constitue un pivot pour les pays en voie de développement.

VII.6-3 Eduquer

Il faut éduquer la population autours des méfaits des insalubrités et de prendre part à différentes actions communautaires. Il faudra donc susciter chez les habitants et trouver un moyen de les convaincre de s'investir et de participer pour améliorer leur assainissement dans le but d'améliorer le côté esthétique de cette commune mais aussi d'éloigner les dangers sanitaires des populations afin d'améliorer leurs conditions de santé et de vie ainsi que leur environnement urbain.

CONCLUSION PARTIELLE

La stratégie de développement du territoire, dans le cadre du processus de la décentralisation a une visée à moyen et long terme. Elle consiste à émerger une vision commune du territoire, à travers la mise en place d'un mécanisme de collaboration et coordination efficace entre les acteurs. Ceci dépend du bon niveau d'organisation du territoire qui doit promouvoir la structuration des différentes filières d'activités économiques locales.

On vise à maintenir les structures locales et à construire des infrastructures de production, marchande ou à caractère social en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. La construction des infrastructures ayant pour but d'améliorer les services offerts à la population.

CONCLUSION GENERALE

Madagascar avec cette période transitoire suite à la crise politique de 2009 est tombée actuellement dans une panacée de l'économie nationale. Actuellement, la grande île a perdu tiers de son Produit Intérieur Brute (PIB).

D'après la classification sur le Doing business, notre pays se situe au 142ème rang sur 185 pays du monde. Notre économie est marquée par des faibles crédits, des faibles consommations et de dépense. Les blocages des financements extérieurs et le retrait des investisseurs sur le territoire national en sont les causes.

Tous ceux-ci ont pour conséquence, l'incapacité de l'Etat à promouvoir le développement décentralisé c'est-à-dire d'assurer le des collectivités territoriales décentralisées. Les communes à titre de collectivité de base qui sont les plus frappées.

La commune Urbaine d'Ambilobe en est un exemple. Une commune caractérisée par la présence de fortes potentialités physiques, environnementales, démographiques et économiques ne connaît pas un dynamisme à cause de plusieurs menaces qui pèsent sur le territoire et rendant difficile la valorisation de ses ressources. Ce qui nous amène à dire que le développement d'un territoire ne dépend plus uniquement de ses capacités de production mais aussi de son aptitude à capter les ressources et à les redistribuer localement.

Le phénomène de sous-développement de la commune s'explique par la faible mobilisation des ses ressources, par un faible niveau de formation des jeunes, l'absence d'une politique de création d'emplois et le faible niveau d'organisation des acteurs.

Synthétiquement, les actions proposées dans le cadre de ce mémoire sont relatives au renforcement de la politique communale actuelle, ainsi que dans le but de préserver les facteurs du développement au niveau de la commune.

Il nous est alors juger nécessaire pour une véritable dynamique territoriale de cette commune de promouvoir les filières d'activités de base et des activités génératrices de revenus et d'emploi, le renforcement des capacités des acteurs ainsi que la diversification des activités afin d'améliorer le niveau de revenus de la population et du renforcement de capacité des acteurs dans la mise en œuvre des divers plans.

Actuellement, une coopération décentralisée entre la Région Picardie et la Région DIANA qui a pour cadre le « Programme de Développement des Pôles Urbains » est mise en œuvre dans le district d'Ambilobe et que notre terrain d'étude fait partie d'un des pôles urbains. Au sein de cette commune existe la cellule d'appui sous le nom de l'Association de commune de l'Ankarana (ACA). Cette association comme domaine d'intervention la gouvernance locale, la gestion des affaires publics, la structuration de la dynamique de l'économie locale (...).

Bref, il reste à savoir si cette intercommunalité de projet qui se développe peu à peu dans cette localité va arriver à sortir cette commune de cette impasse de développement.

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES GENERAUX

- 1) (C.) FURTADO, « *Théorie de développement économique* », éditions PUF, Paris, 1970
- 2) (E.) DURKHEIM, « *Les règles de la méthode sociologique* », éditions PUF, Paris, 1963
- 3) (Al.) KACOU et (L-J) GREGOIRE, « *L'Afrique et les défis de la gouvernance* », éditions Maisonneuve et Larose, Paris, 2008
- 4) (G.) BOUTHOUL, « *Histoire de la Sociologie* », éditions PUF, Paris, 1965
- 5) (O.) SARDAN: L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à l'usage des étudiants (édition électronique, octobre 2003)
- 6) (S.) FORTIN, in « *La participation et le pouvoir* », revue des Recherches sociologiques, Presse Universitaire de Laval, 1969
- 7) (M.) MAGASSOUBA (1984), « *La participation en milieu rural dans un pays en voie de développement : les communes rurales du Sénégal* », Annuaire du Tiers-Monde ,1982-1983
- 8) (J.) MENGIN et (G.)MASSON, « *Guide du développement local et du développement social* », Logiques sociales l'Harmattan, 1989
- 9) (J.) LEIF, « *La sociologie de Tönnies* », éd°PUF, Paris, 1946
- 10) TREMBLAY et FONTAIN, « *Le développement économique local : théorie, les pratiques, les expériences* », Télé-université, Québec, 1997
- 11) (C.) LEFORT « *Pour une sociologie de la démocratie* », Annales : Histoire, Sciences Sociales, 1966
- 12) (J.) BEAUCHEMIN « *Les formes de l'État et la production de l'éthique sociale dans la perspective de la sociologie politique* », Politique et Sociétés, 1997
- 13) (B.F) HOSELITZ, « *Aspects sociologiques de la croissance économique* », éditions HACHETTE, Paris, 1977

2. OUVRAGES SPECIFIQUES

- 14) (S.)AMIN, « *Le développement inégal, essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique* », éditions MINUIT, Paris, 1973
- 15) (S.) BRUNEL, « *Le développement durable* », PUF, coll. Que Sais-Je ?, 3° éditions, 2009

- 16) (G.) BENKO, « *Les théories de développement local* », éditions Sciences Humaines, 2000
- 17) (M.R) MERCOIRET, « *L'appui aux producteurs ruraux* », éditions KARTALA, Paris, 1994
- 18) (J-M) ESTRADE « *Un culte de possession à Madagascar. Le Tromba* », éditions ANTHROPOS, Paris, 1977
- 19) (N.) SOGUEL et Ranja RAZAFIMANANTSOA, « *Décentralisation à Madagascar et amélioration des ressources financières des communes* », Rapport final FP42–2005, Lausanne & Antananarivo, Janvier 2005
- 20) RANDRIAMAHARO Maxime, « *Fonctions économiques et politiques du machinisme agricole de la plaine de la Mahavavy* », ENSA Tananarive, 1970.
- 21) Jacky RASIDY-MAMBA, « *LEGENDE ET TRADITIONS dans le Nord de Madagascar* », PRA Ambanja, 1976.
- 22) Schémas Régional d'Aménagement du Territoire, Région DIANA ,2009
- 23) Statistique agricole, INSTAT, 2001
- 24) DHD magazine (*Développement Humain Durable*) n°2 – Octobre ,2001
- 25) Assemblée des Nations Unies, « *Rapports intitulé Notre avenir à tous* », ONU ,1986
- 26) Plan de Développement Communal de la CU Ambilobe, 2011
- 27) République de Madagascar : étude du secteur Tourisme, enquête Banque Mondiale ,2003.
- 28) Relance de la fiscalité locale. Animation du groupe de réflexion interministérielle. Etats des lieux et orientations, Antananarivo, juillet 2006

3. DOCUMENTS OFFICIELS

- 29) CONSTITUTION DE LA IV REPUBLIQUE MALGACHE, présenté au referendum du 07 Novembre 2010.
- 30) Loi n° 94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités territoriales décentralisées, J.O. n° 2304 du 05.0695, p. 1241
- 31) Loi n° 94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées, J.O. n° 2304 du 05.06.95, p. 1247, Edition spéciale
- 32) Monographie du district d'Ambilobe, année 2011
- 33) Guide de Maire, Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, 2005.

- 34) PROGRAMME DE NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, « *Le Rôle de la Gouvernance et de la Décentralisation dans la Réduction de la Pauvreté* », Rapport National sur le Développement Humain, Madagascar, 2000.
- 35) PNUD, « *Rapport mondial sur le développement humain (annuel)* », Paris, La Découverte

4. WEBOGRAPHIE

- 36) <http://www.copdecmada.mg>

« Principes de la décentralisation à Madagascar », Coopération décentralisée Madagascar, 2011

- 37) <http://www.cirad.mg>

« Aménagement du territoire : Décentralisation », Cirad, 2013

- 38) <http://theses.recherches.gov.mg>

- Mémoire de maîtrise : « Approche Sociologique du développement et de la Ruralité : cas de la commune rurale Ambohimalaza-miray », ANDRIANARISOA Miora-Romy, 2007-2008
- Mémoire de Licence en Droit : « Organisation et fonctionnement de la commune » ANDRIAMANATENA Mamy Liva, 2008

- 39) <http://www.worldbank.org>

- « Madagascar : chiffrer les coûts de la crise politique », Banque Mondiale, 2013
- « Madagascar, évolution économique récente », Banque Mondiale, 2013

- 40) <http://www.madagascar.gov.mg>

Ministère de la décentralisation et du vice-président, VPDAT, 2013

- 41) <http://popups.ulg.ac.be/bap/document.php?id=208>

« Bulletin d'analyse phénoménologique », Université de Liège, PoPuPS, 2005

- 42) <http://francais.doingbusiness.org>

« Les résultats du **Doing Business 2013** », World Bank group et International Finance Corporation, 2013

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>PARTIE I : GENERALITES CONCEPTUELLES</u>	
CHAPITRE ILES DIVERSES ACCEPTIONS.....	11
I.1 LE DEVELOPPEMENT	11
<i>I.1-1 Essai de définition.....</i>	<i>11</i>
<i>I.1-2 Le développement local</i>	<i>12</i>
<i>I.1-3 Le développement durable</i>	<i>13</i>
I.2 LA DECENTRALISATION	14
<i>I.2-1 Notion de la décentralisation</i>	<i>14</i>
<i>I.2-2 Organisation territoriale actuelle</i>	<i>15</i>
<i>I.2-3 Outils de la décentralisation</i>	<i>15</i>
CHAPITRE II DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DECENTRALISE.....	17
II.1 APPROCHE PARTICIPATIVE	17
II.2 GOUVERNANCE LOCALE	18
II.3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE.....	19
<i>CONCLUSION PARTIELLE</i>	<i>20</i>
<u>PARTIE II: SOCO-ECONOMIE URBAINE D'AMBILOBE ET BLOCAGES</u>	
CHAPITRE III PROFILS MONOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	22
III.1 HISTORIQUE	22
III.2 SITUATIONS SOCIO-ADMINISTRATIVES	22
III.3 SITUATIONS GEOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE	26
III.3-1 Délimitation.....	26
III.3-2 Subdivisions administratives	26
III.3-3 Relief	27
III.3-4 Climatologie.....	28

III.4 DONNEES DERMOGRAPHIQUES	28
CHAPITRE IV INTERVENTIONS SOCIALES LOCALES	30
IV.1 EAU, ELECTRICITE ET ASSAINISSEMENT.....	30
IV.1-1 Adduction en eau	30
IV.1-2 Assainissement et hygiène	32
IV.1-3 Approvisionnement en électricité.....	34
IV.2 VOIE DE COMMUNICATION.....	35
IV.3 SANTE, CULTURE ET EDUCATION.....	37
IV.3-1 Santé.....	37
IV.3-2 Volet éducation.....	38
IV.3-3 Loisir et culture.....	40
CHAPITRE V DIAGNOSTICS DES RESSOURCES	46
V.1 LE BUDGET COMMUNAL.....	46
V.2 LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS CETTE COMMUNE	49
V.2-1 Agriculture	49
V.2-2 Elevage	52
V.2-3 Commerce.....	54
V.2-4 Tourisme et artisanat	55
CONCLUSION PARTIELLE	57
<u>PARTIE III: APPROCHES PROSPECTIVES</u>	
CHAPITRE VI PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS ET D'EMPLOI (AGRE)	59
VI.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCALE	59
VI.1.1 Redynamiser la filière agriculture	59
V.1-1 Appuyer les éleveurs	60
V.1-2 Redynamisation du secteur fiscal et du commerce	61
VI.2 ASSURER UN DEVELOPPEMENT SOCIAL	62
VI.2.1 Renforcer les infrastructures publiques	62

VI.2.2	<i>Construction des infrastructures éducatives</i>	63
VI.2.3	<i>Amélioration des offres sanitaires</i>	63
CHAPITRE VII RENFORCEMENT DE CAPACITE DES ACTEURS LOCAUX		65
VII.1	<i>FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA COMMUNE</i>	65
VII.2	<i>SUGGESTIONS POUR LES ORGANISMES ET GROUPEMENTS ...</i>	65
VII.3	<i>CREATION D'EMPLOI.....</i>	66
VII.4	<i>PARTENARIAT ENTRE ORGANISME ET LA SOCIETE CIVILE ...</i>	66
VII.5	<i>INFORMATION, COMMUNICATION, EDUCATION.....</i>	67
VII.6-1	<i>Informer</i>	67
VII.6-2	<i>Communiquer</i>	67
VII.6-3	<i>Eduquer.....</i>	67
CONCLUSION PARTIELLE.....		68
CONCLUSION GENERALE.....		69
BIBLIOGRAPHIE		71
TABLE DES MATIERES		74
LISTES		
ANNEXES		
RESUME		

LISTES

LISTE DES ACRONYMES

- A.C.A.** : Association des Communes de l’Ankarana
- A.G.R.E.** : Activité Génératrice de Revenus et d’Emploi
- C.H.D.** : Centre Hospitalier du District
- CERS** : Centre d’études et de Recherche en Sociologie
- C.S.A.** : Centre de Service Agricole
- C.S.B.** : Centre de Santé de Base
- CU** : Commune Urbaine
- D.R.D.R.** : Direction Régionale de Développement Rural
- D.I.A.N.A.** : Diego, Ambilobe, Nosy be, Ambanja
- GE.LO.S.E.** : Gestion Locale de la Sécurité de l’Environnement
- HASY.MA.** : Hasy Malagasy
- I.E.C.** : Information, Education, Communication
- I.N.STAT.** : Institut National de la Statistique
- J.I.RA.MA.** : Jiro sy Rano Malagasy
- NTIC** : Nouvelle Technologie d’Information et de Communication
- O.T.I.V.** : Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola
- OSO-FARMING** : Oversize, Sea food Operation FARMING
- P.C.D.** : Plan Communal de Développement
- P.D.P.U.** : Programme de Développement de Pôle Urbain
- P.N.U.D.** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- P.S.D.R.** : Projet de Soutien pour le Développement Rural
- S.A.T.I.** : Service d’Appui Technique Intercommunal
- S.R.A.T.** : Schéma Régional d’Aménagement du territoire
- SU.C.O.MA.** : Sucrerie de la Cote Ouest de Madagascar

LISTE DES SCHEMAS

Organigramme des structures administratives.....	24
Carte de la commune	27
Population de nationalité Malgache dans la Commune Urbaine d’Ambilobe en fonction de sexe et classe d’âge.....	28

Effectif de la population étrangère dans la CU mbilobe.....	29
Méthodes d'éclairage lors des coupures de la IRAMA.....	35
Effectif des enfants scolarisés et non scolarisés.....	39

LISTE DES PHOTOS

Mairie de la CU Ambilobe.....	23
Nouveau local administratif.....	25
Canal principal dans le centre ville de la Commune pour la collecte des eaux	33
Route à l'intérieur des quartiers (Matiakoho).....	37
Des porcs sans parc.....	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1: Collectivités territoriales et circonscriptions administratives.....	14
Tableau n°2 : Enquête sur les types d'adduction d'eau des ménages	31
Tableau n°3 : Traitements des ordures ménagères	33
Tableau n°4: Traitement des eaux usées des ménages	33
Tableau n°5: Assainissement et approche participative	34
Tableau n° 6: Infrastructures routières	36
Tableau n°7: Fréquence des maladies aux membres des ménages.....	37
Tableau n°8: Problèmes en cas de maladies d'un des membres des ménages	38
Tableau n°9 Types de problèmes concernant l'éducation des enfants	39
Tableau n°10: Infrastructures sportifs et culturelles.....	42
Tableau n°11: Sécurité publique et satisfaction de la population.....	44
Tableau n°12: Fréquence des infrastructures et crimes.....	45
Tableau n°13 : Récapitulatif des recettes	47
Tableau n°14 Récapitulatif des dépenses communal	48
Tableau n°15: Les surfaces exploitées	50
Tableau n°16: Principaux produits agricoles par spéculation	51
Tableau n°17: Effectif des cheptels dans la commune	52
Tableau n°18: Situation des éleveurs au sein de la commune.....	53
Tableau n°19: Types de commerce	55
Tableau n° 9: Le secteur du tourisme à Ambilobe	37

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRES POUR LES MENAGES

- Sexe :
- Age :
- Niveau de d'étude :
- Situation familiale :
- Activité :
- Religion :
- Ethnie :

A. Enquête social

- Nombre d'enfant charge :
- Enfants scolarisable :
- enfants scolarisés : niveau : Primaire : Secondaire : lycée :
- enfant en déperdition :

1) Quel est votre source d'alimentation en eau ?

- Puits
- Forages
- Pompes
- Rivière
- Néant

2) Après le bain, où va l'eau ?

- A la rue
- Caniveaux
- Rigoles
- Fosse septique

3) Avez-vous déjà participé à des travaux communautaires pour l'assainissement de votre ville ? si OUI, combien ? Si NON, pourquoi ?

4) Quels sont les maladies auxquels les membres de la famille ont fréquemment confrontés ?

5) Selon vous, quels en sont les causes ?

- 6) Qu'en est-il au sujet des insécurités dans votre commune ?
- 7) Lesquelles sont les plus ou les moins fréquents ?
- Vol de bœufs
 - Vols de véhicule : moto bicyclette taxi-moto voiture
 - Cambriolage
 - Pillage des magasins
 - Foroche
 - Assassinat
- 8) Etes-vous satisfaits des travaux des agents de sécurités existants dans votre quartier ou la commune en question ?
- Police national OUI/NON/NEUTRE
 - Gendarmerie national OUI/NON/NEUTRE
 - Police fokontany OUI/NON/NEUTRE
 - Pompiers OUI/NON/NEUTRE
- 9) Quels est votre source d'alimentation en électricité ?
- 10) Si JIRAMA, lors des coupures, quels méthodes employés vous ?
- Bougies
 - Pétroles
 - Lampe électrique
 - Groupe électrogène
 - Aucune
- B. Enquête économique**
- 11) Vos disposiez des parcs pour l'enclos de vos animaux?
- OUI
 - NON
- 12) Vos cheptels sont-ils déjà fait vacciner ?
- OUI
 - NON
- 13) Vos cheptels ont-ils déjà eu des maladies ?
- 14) Connaissez-vous des techniques d'agricultures et d'élevages modernes ? Si oui, les quels ?
- 15) Avez-vous déjà fait des formations?
- OUI

• NON

- 16) Dans votre commune, y a t-il des couloirs de vaccination ?
- 17) D'après vous, quels sont les problèmes persistants dans vos activités ?
- 18) Selon votre avis, quelles en sont les solutions?

C. Enquête généralisé

- 19) Qu'attendez-vous par « décentralisation » ?
- 20) Qu'est ce que vous en savez autour de ce concept ?
- 21) Pourriez-vous définir le terme développement ?

ANNEXE II

TEXTES RELATIFS A LA DECENTRALISATION

Loi n° 94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités territoriales décentralisées

(J.O. n° 2304 du 05.0695, p. 1241)

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article premier - La répartition ainsi que les transferts de compétences ne portent pas atteinte à la prééminence de l'Etat notamment en matière de souveraineté : ils lui permettent de mieux se consacrer à ses missions fondamentales.

Art. 2 - Les Collectivités territoriales assurent avec le concours de l'Etat la sécurité publique, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique et technologique ainsi que la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Art. 3 - Les Collectivités territoriales décentralisées sont souveraines dans le domaine des compétences à elles dévolues par la Constitution sauf violation flagrante de la légalité constitutionnelle, les Collectivités territoriales sont autonomes les unes par rapport aux autres et tout caractère hiérarchique entre elle reste exclu. Toutefois les relations contractuelles peuvent être conclues entre différentes Collectivités territoriales décentralisées de même ou de niveau différent.

Art. 4 - Les transferts de compétences entraînent la mise à la disposition au profit des collectivités locales, des moyens nécessaires à leur exercice.

Art. 5 - Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite, au profit de la collectivité attributaire de cette compétence, des biens meubles et immeubles nécessaires à son exercice.

Art. 6 - Il ne saurait y avoir de transfert de compétences sans transfert des ressources correspondantes au profit des collectivités locales.

Art. 6 bis - L'Etat s'engage à définir dans le cadre des textes d'orientation spécifique à chaque département et service ministériel les types de projets et actions initiales à chaque niveau des Collectivités territoriales décentralisées avec ou sans le concours de l'Etat.

Au cas où le concours de l'Etat n'est pas exigé, les normes techniques ou administratives sectorielles définies au niveau national doivent être respectées. Dans le cas où le concours de l'Etat est sollicité, tous les ministères se chargeront de la mise en œuvre de la disposition évoquée dans le texte d'orientation prévu à l'alinéa premier du présent article, notamment dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture et du développement rural, de la jeunesse et du sport, de l'aménagement du territoire et des travaux publics, de l'économie et du plan.

Art. 7 - Dès la publication de la présente loi, les transferts interviendront et se poursuivront de façon automatique à chaque étape de la mise en place des Collectivités territoriales décentralisées.

TITRE II

DES POUVOIRS ET COMPETENCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

CHAPITRE III

De la commune

Art. 14 - En matière de développement économique et social, les compétences de la commune tiennent essentiellement des principes de proximité et d'appartenance.

Art. 15 - Les domaines de compétence de la commune ont trait notamment à :

- l'identification des principaux besoins et problèmes sociaux rencontrés au niveau de la Commune ;
- la mise en œuvre d'opérations qui sont liées à ces besoins et problèmes ;
- la définition et la réalisation des programmes d'habitat et des équipements publics à caractère urbain;
- toutes opérations ayant trait à l'état civil, à la conscription militaire, au recensement de la population ;

- la réalisation d'actions d'aide sociales ;
- les opérations de voirie, d'assainissement, d'hygiène, et d'enlèvement des ordures ménagères ;
- la réalisation et la gestion des places et marchés publics et des aires de stationnement de véhicules, et de tout autre équipement génératrice de revenu comme les abattoirs, les espaces verts ;
- la prévention et la lutte contre les feux de brousse ;
- la gestion de son patrimoine propre ;
- la construction et la gestion des équipements et infrastructures socio - sportifs ;
- la mise en œuvre, à son échelon, d'actions et mesures appropriées contre les calamités naturelles ;
- la gestion du personnel relevant de son ressort, recruté directement par la Collectivité territoriale décentralisée, transféré ou mis à sa disposition par l'Etat. 121 Loi n° 94-007 du 26 avril 1995

Art. 16 - Les modalités de mise en œuvre des compétences évoquées à l'article précédent feront l'objet de textes réglementaires.

TITRE III

DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

CHAPITRE I

Dispositions générales

Art. 22 - Les ressources des Collectivités territoriales décentralisées sont régies par la présente loi.

Art. 23 - Les ressources traditionnelles de budgets des Collectivités territoriales décentralisées sont constituées par :

1° Les recettes fiscales qui comprennent :

1.1- Les produits des centimes additionnels à la taxe professionnelle et à l'impôt foncier sur la propriété bâtie.

1.2 - Les produits des impôts directs, droits et taxes suivants :

- impôts sur les revenus non salariaux greffés ;
- impôt foncier sur les terrains ;
- impôt sur la propriété bâtie ;
- taxe professionnelle ;
- taxe annexe à l'impôt foncier sur la propriété bâtie ;
- taxe sur les véhicules à moteur (vignette) ;
- droits relatifs aux cartes d'identité d'étranger ;
- taxe sur les véloréacteurs et autres véhicules à moteur non immatriculés, bicyclettes, pousse-pousse, chars et charrettes.

1.3 - Les produits des impôts indirects, droits et taxes suivants :

- impôt de licence de vente des alcools et produits alcooliques ;
 - impôt de licence foraine ;
 - taxe sur les cérémonies coutumières autorisées ;
 - droits relatifs à la circulation des animaux de l'espèce bovine ;
 - taxe sur les eaux minérales ; 121 Loi n° 94-007 du 26 avril 1995
-
- taxe sur la publicité faite à l'aide, soit d'affiches, soit de panneaux - réclames, soit d'enseigne lumineuse ;

- taxe sur les appareils automatiques de feu, à musique et instruments analogues fonctionnant dans les cafés, débits de boissons, hôtels et autres établissements ouverts au public ;

- taxe sur les établissements de nuit ;
- taxe de visite de poinçonnage des viandes ;
- taxe sur les fêtes, spectacles et manifestations diverses ;
- taxe de roulage ;
- taxe d'abattage ;
- taxe d'eau et d'électricité.

2° Les revenus du domaine public, du domaine privé immobilier et mobilier ;

3° Les recettes des exploitations et des services ;

4° Les produits des ristournes, prélèvements et les contributions ;

5° Les produits divers et accidentels ;

6° Les fonds de concours : subventions, dons et le gs ;

7° Les emprunts et avances ;

8° Les intérêts et dividendes.

Art. 24 - A compter de l'exercice budgétaire 1994, la nature, les modalités d'assiette ainsi que les limites de ces ressources sont fixées conformément aux dispositions ci-après.

Art. 25 - Leurs taux sont fixés annuellement par les Conseils respectifs des Collectivités territoriales décentralisées à l'exception de ceux fixés par la loi de Finances. L'absence de délibération relative à ces taux vaut reconduction des taux adoptés l'année précédente.

Art. 26 - La répartition des ressources attribuées aux Collectivités territoriales est déterminée par la présente loi et les lois de finances au fur et à mesure des transferts effectifs de compétences.

Loi n° 94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées

(J.O. n° 2304 du 05.06.95, p. 1247, Edition spéciale)

CHAPITRE I

De l'organisation des Collectivités territoriales décentralisées

Section 1

Définition d'un Collectivité territoriale décentralisée

Article premier - Une Collectivité territoriale décentralisée est une portion du territoire national dans laquelle l'ensemble de ses habitants électeurs de nationalité malagasy dirige l'activité régionale et locale en vue de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et technologique de sa circonscription. Elle assure, avec le concours de l'Etat, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie ainsi que la préservation de son identité. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle assure avec le concours de l'Etat la sécurité publique et l'administration.

Art. 2 - Les Collectivités territoriales décentralisées sont :

- la Région ou Faritra, collectivité territoriale de niveau stratégique ;
- le Département ou Departemanta, collectivité territoriale de niveau intermédiaire
- et la Commune ou Kaominina, Collectivité territoriale de base.

Les Communes sont urbaines ou rurales en considération de leur assiette démographique réduite ou non à une agglomération urbanisée, sous réserve des dispositions des articles 7 et 8 de la loi n° 94-001 fixant le nombre, la délimitation, la dénomination et les chefs-lieux des collectivités territoriales décentralisées.

Section 2

Des organes d'une Collectivité territoriale

Art. 3 - Les organes des collectivités territoriales décentralisées sont :

1° l'assemblée délibérante dénommée Conseil :

- Conseil Régional pour les régions ;
- Conseil Départemental pour les départements ;
- Conseil Municipal pour les communes urbaines ;
- Conseil Communal pour les communes rurales ;

2° le Bureau exécutif.

Art. 4 - Les règles relatives aux élections des membres du Conseil et de la personnalité chargée de diriger le Bureau exécutif de la collectivité territoriale sont fixées par la loi.

CHAPITRE VIII

Dispositions particulières

Art. 129 - Pour la Commune :

a. Le Président du Conseil fait fonction de conciliateur et d'arbitre dans les litiges d'ordre individuel ou collectif susceptibles d'être réglés par de tels procédés en tant que raiamandreny.

b. Le Maire peut prendre l'initiative d'étudier, de proposer ou de faire adopter, de diffuser et de faire appliquer les conventions ou « dina » dans le respect des lois et règlements en vigueur et des usages observés et non contestés par sa commune. 122 Loi n° 94-008 du 26 avril 1995

Il peut, après avis du conseil, en exécution du plan de développement local faire entreprendre par la population, des travaux d'intérêt commun.

Il peut siéger dans des associations intercommunales. Revêtu des insignes de sa fonction, le Maire, à l'intérieur du territoire de sa commune préside aux cérémonies et festivités officielles.

**CONSTITUTION DE LA IV REPUBLIQUE MALGACHE, présenté au
referendum du 07 Novembre 2010.**

TITRE V

DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

SOUS-TITRE I

DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 139.- Les collectivités territoriales décentralisées, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, constituent le cadre institutionnel de la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et garantissent l'expression de leurs diversités et de leurs spécificités.

Elles possèdent un patrimoine comprenant un domaine public et un domaine privé qui sont délimités par la loi.

Les terres vacantes et sans maître font partie du domaine de l'Etat.

Article 140.- Les Collectivités Territoriales Décentralisées disposent d'un pouvoir réglementaire.

L'Etat veille à ce que le règlement d'une Collectivité Territoriale décentralisée n'affecte pas les intérêts d'une autre Collectivité Territoriale Décentralisée.

L'Etat veille au développement harmonieux de toutes les Collectivités Territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional par des dispositifs de péréquation. Des mesures spéciales seront prises en faveur du développement des zones les moins avancées, y compris la constitution d'un fonds spécial de solidarité.

Article 141.- Les Collectivités Territoriales décentralisées assurent avec le concours de l'Etat, notamment la sécurité publique, la défense civile, l'administration, l'aménagement du territoire, le développement économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Dans ces domaines, la loi détermine la répartition des compétences en considération des intérêts nationaux et des intérêts locaux.

Article 142.- Les Collectivités Territoriales décentralisées jouissent de l'autonomie financière.

Elles élaborent et gèrent leur budget selon les principes applicables en matière de gestion des finances publiques.

Les budgets des Collectivités Territoriales décentralisées bénéficient de ressources de diverses natures.

Article 143.- Les Collectivités Territoriales décentralisées de la République sont les Communes, les Régions et les Provinces.

La création et la délimitation des Collectivités Territoriales décentralisées doivent répondre à des critères d'homogénéité géographique, économique, sociale et culturelle. Elles sont décidées par la loi.

Article 144.- Les Collectivités Territoriales décentralisées s'administrent librement par des assemblées qui règlent, par leurs délibérations, les affaires dévolues à leur compétence par la présente Constitution et par la loi.

Ces délibérations ne peuvent pas être contraires aux dispositions constitutionnelles, législatives, et réglementaires.

Article 145.- La représentation de l'Etat auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées est régie par la loi.

Article 146.- L'Etat s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées ;
- répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées ;
- répartition des services publics entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées.

Article 147.- Les ressources d'une collectivité territoriale décentralisée comprennent notamment:

- le produit des impôts et taxes votés par son Conseil et perçus directement au profit du budget de la Collectivité Territoriale Décentralisée ; la loi détermine la nature et le taux maximum de ces impôts et taxes en tenant dûment compte des charges assumées par les Collectivités Territoriales Décentralisées et de la charge fiscale globale imposée à la Nation ;

- la part qui lui revient de droit sur le produit des impôts et taxes perçus au profit du budget de l'Etat ; cette part qui est prélevée automatiquement au moment de la perception est déterminée par la loi suivant un pourcentage qui tient compte des charges assumés globalement et individuellement par les Collectivités Territoriales Décentralisées et assurer un développement économique et social équilibré entre toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées sur l'ensemble du territoire national ;

- le produit des subventions affectées ou non affectées consenties par le budget de l'Etat à l'ensemble ou à chacune des Collectivités Territoriales Décentralisées pour tenir compte de leur situation particulière, ou pour compenser, pour ces Collectivités Territoriales Décentralisées, les charges entraînées par des programmes ou projets décidés par l'Etat mis en œuvre par les Collectivités Territoriales Décentralisées ;

- le produit des aides extérieures non remboursables et le produit des dons à la collectivité territoriale décentralisée ;

- les revenus de leur patrimoine ;

- les emprunts, dont les conditions de souscription sont fixées par la loi.

SOUS TITRE II

DES STRUCTURES

CHAPITRE I

DES COMMUNES

Article 148.- Les communes constituent les collectivités territoriales décentralisées de base.

Les communes sont urbaines ou rurales en considération de leur assiette démographique réduite ou non à une agglomération urbanisée.

Article 149.- Les communes concourent au développement économique, social, culturel et environnemental de leur ressort territorial. Leurs compétences tiennent compte essentiellement des principes constitutionnels et légaux ainsi que du principe de proximité, de promotion et de défense des intérêts des habitants.

Article 150.- Les communes peuvent se constituer en groupement pour la réalisation de projets de développement commun.

Article 151.- Dans les communes, les fonctions exécutives et délibérantes sont exercées par des organes distincts et élus au suffrage universel direct.

La composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement des organes exécutifs et délibérants ainsi que le mode et les conditions d'élection de ses membres sont fixés par la loi.

Article 152.- Le Fokonolona, organisé en fokontany au sein des communes, est la base du développement et de la cohésion socioculturelle et environnementale.

Les responsables des fokontany participent à l'élaboration du programme de développement de leur commune.

ANNEXE III

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE (OMD)

(*Extrait du DHD magazine (Développement Humain Durable) n°2 – Octobre 2001*)

I- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

1-Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

2- Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les proportions de la population qui souffre de la faim

II- Assurer une éducation primaire pour tous

3- D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

III- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

4- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

IV- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

5- Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

V- Améliorer la santé maternelle

6- Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

VI- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies

7- D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

8 -D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

VII- Assurer un environnement durable

9- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

10- Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas encore accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

11- Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

VIII- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

12- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire

13- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

14- Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement en appliquant le Programme d'Action pour le Développement Durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la 22ème session extraordinaire de l'Assemblée générale

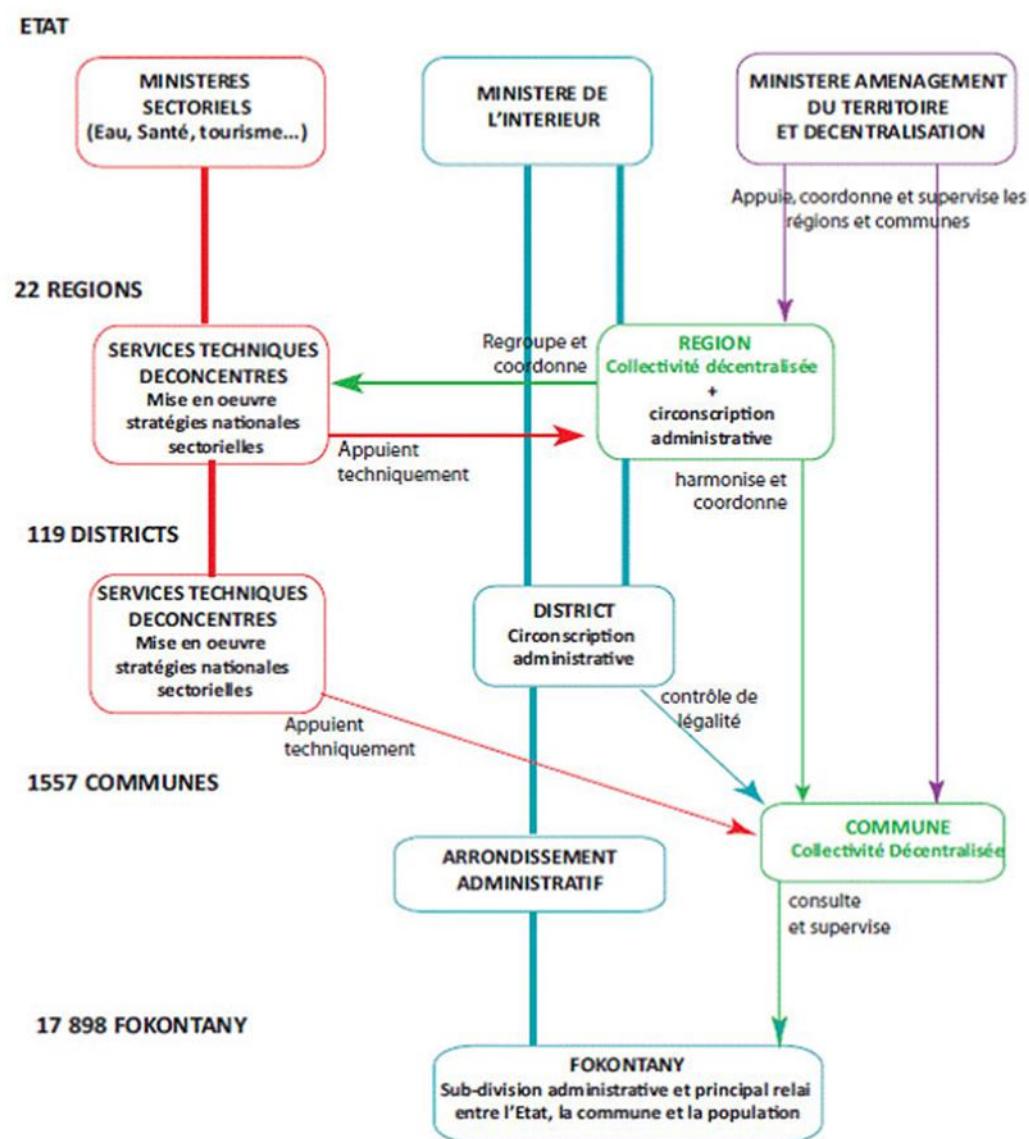
15- Traiter globalement le problème de la dette des pays en voie de développement par des mesures d'ordre national et international propres à leur endettement viable à long terme

16- En coopération avec les pays en voie de développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

17- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en voie de développement

18- En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que tous bénéficient des avantages des nouvelles technologies, en particulier, des technologies de l'information et de la communication

ANNEXE IV

ARTICULATION ENTRE DECENTRALISATION ET
DECONCENTRATION A MADAGASCAR

Source : www.copdecmada.mg

RESUME

NOM : MIRAHARINALY

PRENOM : Santanasolo

FILLE DE : MIRA Jean Pierre

Et de : RAHARISOANALY Delphine

Résidence: Lot IVM 104 RD Andohatapenaka

E-mail: arinalysanta@yahoo.fr

TITRE DE MEMOIRE

DYNAMIQUE COMMUNALE ET PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DECENTRALISE:

Cas de la Commune Urbaine d'Ambilobe, District d'Ambilobe, Région DIANA

RUBRIQUE EPISTEMOLOGIQUE

Socio-anthropologie du développement

Nombre de pages :	105
Nombre de schémas :	6
Nombre de références bibliographiques :	42
Nombre de tableaux :	18
Nombre d'annexes :	4

La dynamique des communes correspond dans la mise en cohérence des Plans Communal de Développement et des ressources communales. On peut aussi l'appréhender en observant le niveau de vie de la population, le niveau de développement économique et d'autres indices de pauvreté.

L'Etat Malgache avec la crise politique actuelle, dans son processus de décentralisation souffre des problèmes de financement des collectivités territoriales décentralisées, d'inexistence de participation effective de la population mais aussi de l'interpénétration des pouvoirs déconcentrés et décentralisés.

En attendant que cette crise politique arrive à sa fin, les communes doivent travailler dans le sens d'une meilleure mobilisation de ses ressources endogènes et de la responsabilisation des acteurs locaux afin d'assurer un développement socio-économique durable et de promouvoir une dynamique territoriale apte à faire surgir les initiatives de développement, génératrice de richesses et d'emploi, aider les communautés locales à se mettre à l'état de se développer et de produire en leur accordant des pouvoirs propres et des ressources appropriées.

Mots clés : décentralisation, développement, dynamique, commune, social, économique, politique, prospective, acteur, locaux

Directeur de mémoire : Monsieur RANAIVOARISON Guillaume